



**HAL**  
open science

## Quand nommer, c'est juger. Les jugements de valeur internes aux noms d'humains

Laurent Gosselin

► **To cite this version:**

Laurent Gosselin. Quand nommer, c'est juger. Les jugements de valeur internes aux noms d'humains. C. Schnedecker & W. Mihatsch. Les noms d'humains – théorie, méthodologie, classification, De Gruyter, pp.44-101, 2018, 978-3-11-058616-9. hal-02311334

**HAL Id: hal-02311334**

**<https://hal.science/hal-02311334>**

Submitted on 10 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version pré-print du chapitre 2 de l'ouvrage de C. Schnedecker et W. Mihatsch (éds), *Les noms d'humains – théorie, méthodologie, classification*, De Gruyter, Berlin/Boston, pp. 44-101.

## Quand nommer, c'est juger

### Les jugements de valeur internes aux noms d'humains

« – Et votre mari ?

– Je préférerais que nous ne parlions que des humains, pour le moment. »

Ross Macdonald, *Noyade en eau douce*, trad. J. Mailhos, Gallmeister, 2012.

#### 1 Introduction

Il est hors de doute que le choix de certaines dénominations pour référer à des entités, et tout particulièrement à des êtres humains, induit des jugements de valeurs, positifs ou négatifs, à leur égard. De telles dénominations servent à donner une « image » de ces individus, à influencer ainsi sur les attitudes à adopter vis-à-vis d'eux, mais contribuent aussi à transmettre une représentation du locuteur, de ses goûts, de ses convictions, de ses positions idéologiques. Pour prendre un exemple d'actualité, les termes et expressions de *migrants*, *réfugiés*, *clandestins*, *demandeurs d'asile*, *sans papiers*, *immigrés / étrangers en situation irrégulière* ... utilisés pour référer à des individus qui viennent chercher refuge en Europe, ont suscité, dans la presse, nombre de débats d'ordre à la fois sémantique et politique<sup>1</sup>. Les participants à ces débats s'accordent sur le fait que s'il s'agit bien de référer aux mêmes populations, les expressions employées ne sont ni « neutres », ni équivalentes. Et leur choix est en lien direct avec des pratiques sociales et politiques réelles.

S'il s'agit-là d'un objet d'étude reconnu pour les spécialistes du droit, les sociologues et anthropologues et les chercheurs en psychologie sociale, ou, dans le champ des sciences du langage, pour les sociolinguistes et spécialistes d'analyse du discours<sup>2</sup>, la question se pose de savoir ce que la sémantique lexicale, avec ses concepts et ses méthodes proprement linguistiques, peut apporter pour éclairer et analyser rigoureusement ces différences sémantiques, mais aussi, d'abord, quelles extensions conceptuelles et méthodologiques doivent être introduites en sémantique lexicale pour pouvoir prendre en compte ces phénomènes de manière opératoire ?<sup>3</sup> C'est à cette question que nous tentons d'apporter une réponse ici.

Notre propos concerne donc les noms d'humains (désormais NH) lorsqu'ils servent à référer à des individus (ce qui exclut, par exemple, l'analyse de *gendarme* dans une

<sup>1</sup> Pour un tour d'horizon de ces articles, cf. Le Draoulec et Péry-Woodley (2015).

<sup>2</sup> Cf. parmi beaucoup d'autres, Siblot (1999), Akin (1999, 2004), Rosier & Ernotte (1999), Ernotte & Rosier (2004), Laforest & Vincent (2004), Longhi (2006), Angenot (2014).

<sup>3</sup> Sur les difficultés d'un tel rapprochement, cf. Rémi-Giraud (2010). Le Draoulec et Péry-Woodley (2015), après avoir présenté les articles de presse sur l'emploi de *migrant* et de *réfugié*, font, très honnêtement, le constat « (qu') à ces articles, les linguistes que nous sommes n'ont pas grand-chose à ajouter – sinon à souligner que les débats sémantiques ne sont pas coupés des réalités sociales et politiques. »

expression comme « la Commission de Bruxelles est le gendarme de l'Europe »). Cet emploi référentiel, considéré comme *dénominateur* (cf. Kleiber 1984, 2012), au moins lorsque les NH sont *classifiants* (au sens de Milner 1978)<sup>4</sup>, implique une opération de catégorisation. Or cette catégorisation donne lieu, dans l'énoncé, à un *jugement*, qui correspond à la validation par le locuteur de l'attribution de la catégorie à un ou plusieurs individus. Ce jugement peut lui-même relever de différents types : jugement de réalité présenté comme objectif, jugement de valeur positif ou négatif, jugement à valeur injonctive, etc. Or le type de jugement en question est, au moins partiellement, déterminé par le choix du NH. Ainsi, dans notre exemple initial, le terme de *migrant* se veut objectif et neutre, tandis que *clandestin* indique une évaluation axiologique négative, et que *réfugié* paraît entraîner, à l'inverse, une injonction glosable par « doit être accueilli et protégé ».

L'hypothèse qui sous-tend l'*analyse modale* des noms, directement inspirée de Brunot (1922) et Bally (1932, 1965), et partagée aujourd'hui par la Sémantique des Possibles Argumentatifs (cf. Galatanu 2002, 2006, Cozma 2009, 2015, Ignatieva Chaillou 2011), est que les lexèmes sont eux-mêmes porteurs de modalités (de modes de validation) qui leur sont intrinsèques, et que l'analyse de ces modalités peut conduire à un classement rigoureux et précis des types de jugements, ainsi qu'à une classification des lexèmes en fonction des types de jugements qu'ils impliquent. Par exemple, *salaud* sera intrinsèquement porteur d'une modalité axiologique négative (« être un salaud » est blâmable), tandis que *champion* se voit associer une modalité appréciative positive (« être un champion » est désirable).

Nous avons exploré les conséquences de cette hypothèse dans le domaine des NH, dans le but d'en proposer une classification fondée sur les modalités qui leur sont intrinsèquement associées. Cette classification se veut méthodologiquement comparable et complémentaire des classifications ontologiques telles que celle proposée par Gross (1995) et discutée par Schnedeker (2015), c'est-à-dire qu'elle sera fondée sur l'application systématique de tests linguistiques.

Le plan du chapitre est le suivant. Nous évoquons tout d'abord les fondements de la notion de modalité intrinsèque aux lexèmes (§ 2). Nous présentons une typologie des jugements fondée sur l'analyse des modalités (§ 3), ce qui nous permet de proposer une classification des modalités intrinsèques aux lexèmes et des différents niveaux auxquels elles interviennent au sein de la *structure modale* du NH (§ 4). Après avoir présenté et discuté des types de tests et critères disponibles pour identifier les jugements de valeur internes aux NH (§ 5), nous appliquons ces tests de façon détaillée en distinguant les modalités linguistiquement marquées (§ 6 et 7), de celles qui sont inférées sur la base de l'activation d'un stéréotype (§ 8). Dans les deux cas, nous définissons des procédures de classement semi-automatique des NH, fondées sur l'identification, guidée par des tests, des modalités intrinsèques.

## 2 Modalités internes au *dictum*

Bally, décompose la phrase en un *modus* (qui contient les modalités) et un *dictum* (contenu représenté). Le *modus* sert à valider ou invalider le *dictum*, pour constituer un *jugement*. Or Bally, tout comme Brunot, admettaient que le *dictum* lui-même pouvait être porteur d'évaluations (modalités) subjectives. Nous avons systématisé cette analyse (Gosselin 2010, 2015b, 2017) en distinguant d'une part les modalités *extrinsèques*,

<sup>4</sup> Sur les relations complexes entre classifiante et emploi dénominateur, cf. Petit (2012). Nous reviendrons sur la définition de la classifiante à la section 5.

externes au *dictum* (et incluses dans le *modus*), et les modalités *intrinsèques* aux lexèmes, internes au *dictum*. On admet ainsi que tout lexème est porteur d'au moins une modalité intrinsèque. En l'absence de *modus* explicite, cette modalité intrinsèque détermine le type de jugement (objectif, évaluatif, injonctif ...). Ainsi dans l'exemple

(1) Luc est un malhonnête

le NH *malhonnête*<sup>5</sup> exprime à la fois une représentation et un jugement axiologique négatif qui lui est intrinsèque et qui correspond au mode de validation de cette représentation.

En présence d'un *modus* explicite (marqué par une modalité extrinsèque), on considère que la modalité extrinsèque porte sur la modalité intrinsèque au lexème en position de prédicat focalisé (le détail est exposé dans Gosselin 2010 : 186-202). La phrase

(2) Certainement que Luc est un malhonnête

contient donc deux modalités distinctes : une modalité extrinsèque à valeur épistémique positive, marquée par l'adverbe modal *certainement* en position de *modus*, et la modalité axiologique négative intrinsèque à *malhonnête*, interne au *dictum*.

Il devient dès lors possible d'utiliser l'analyse modale pour proposer un classement de l'ensemble des types de jugements.

### 3 Modalités et types de jugements

Nous analysons les modalités dans le cadre de la *Théorie Modulaire des Modalités* (TMM), développée et argumentée dans Gosselin (2010). Cette théorie prend pour objet les modalités au sens large (incluant les modalités appréciatives, axiologiques et bouliques). Selon cette perspective large, la modalité recouvre tout mode de validation / invalidation d'une représentation *telle qu'elle est présentée par l'énoncé*. C'est en quoi la perspective est proprement linguistique (et non philosophique).

Afin de modéliser les modalités au sens large, nous avons opté pour une modélisation orientée-objet, et non pour un formalisme logique traitant la modalité en termes de quantification sur les mondes possibles (car ce type de formalisme ne permet pas de traiter les modalités appréciatives et axiologiques<sup>6</sup>). Dans la TMM, chaque modalité est conçue comme un objet porteur de neuf attributs (ou paramètres) susceptibles de prendre différentes valeurs. Un système de règles a pour rôle de créer, sur la base de l'analyse des marqueurs de l'énoncé, ainsi que de la prise en compte du contexte, des modalités (comme objets) et d'attribuer des valeurs à leurs attributs (paramètres). Il en résulte, pour chaque énoncé, une *structure modale*, qui comprend plusieurs modalités connectées par des relations logiques.

Parmi les neuf paramètres attribués à chacune des modalités constitutives de la structure modale, sont distingués, d'une part, les *paramètres conceptuels* qui définissent les *catégories modales* (ex. aléthique, déontique, épistémique, boulique ...) et les *valeurs modales* (ex. nécessaire, possible, interdit, certain ...), et, d'autre part, les *paramètres fonctionnels* qui rendent compte du fonctionnement de la modalité dans l'énoncé. Ainsi, une même valeur modale, comme, par exemple, la probabilité

<sup>5</sup> Sur le fonctionnement authentiquement nominal de ce type d'adjectifs, dits « substantivés », cf. Flaux & Van de Velde (2000 : 4).

<sup>6</sup> Cf. Gosselin (2015b : 46).

épistémique, pourra être exprimée à des niveaux fonctionnels différents par des expressions comme « *il est possible / probable que* », *probablement*, *sûrement*, *pouvoir épistémique*, etc. A ces deux classes de paramètres on ajoute un « métaparamètre » qui indique si la modalité et les valeurs obtenues pour ses autres paramètres l'ont été par marquage linguistique ou par inférence. Dans ce dernier cas seulement, elles seront annulables en contexte.

Soit, détaillé dans le tableau 1, l'ensemble des neuf paramètres attribués à chaque modalité.

classes	sous-classes	appellations	rôles
Paramètres conceptuels			définissent des catégories et des valeurs modales
		I : instance de validation	distingue les modalités objectives, subjectives ou institutionnelles
		D : direction d'ajustement	oppose les mod. à valeur descriptive aux mod. à valeur injonctive, ou mixte
		F : force de validation	précise la valeur à l'intérieur d'une catégorie, par ex. <i>probable</i> ou <i>certain</i> pour l'épistémique ; la force exprime à la fois une orientation, positive ou négative, et un degré
Paramètres fonctionnels			rendent compte du fonctionnement de la modalité dans l'énoncé
	Paramètres structuraux	N : niveau dans la hiérarchie syntaxique	indique la place de la modalité dans la structure syntaxique
		P : portée dans la structure logique	précise les éléments sur lesquels porte la modalité et ceux qui portent sur elle
	Paramètres énonciatifs	E : engagement du locuteur	marque le degré de prise en charge
		R : relativité	indique la relation éventuelle de la mod. à des éléments contextuels
		T : temporalité	recouvre les caractéristiques temporelles et aspectuelles de la mod.
Méta-paramètre		M : marquage	indique si la valeur des autres paramètres a été obtenue par marquage linguistique ou par inférence (annulabilité)

Tableau 1 : *les paramètres*

Les deux premiers paramètres conceptuels, l'instance de validation et la direction d'ajustement, servent à définir les *catégories modales* (aléthique, épistémique, axiologique, etc.). L'instance de validation (ou « sujet modal » chez Bally) peut prendre

trois valeurs distinctes : le réel (quand la validation est présentée comme objective), la subjectivité (individuelle ou collective) et l'institution (en tant que système de conventions, cf. Gosselin 2010 : 60-72). La direction d'ajustement est un concept emprunté à la pragmatique des actes illocutoires de Searle (éd. 1982), qui l'avait, lui-même, construite à partir de l'analyse par Anscombe (éd. 2002) du raisonnement pratique d'Aristote, et qui devait ensuite l'étendre à la structure intentionnelle des états mentaux (Searle, éd. 1985). On admet qu'elle est susceptible de prendre trois valeurs : descriptive (l'énoncé s'ajuste au monde), injonctive (le monde est censé s'ajuster à l'énoncé) ou mixte : à la fois descriptive et injonctive. Ce dernier cas concerne spécifiquement les jugements de valeurs, qui se présentent comme des descriptions du monde, mais qui prétendent simultanément orienter l'attitude et le comportement de l'allocutaire relativement aux réalités considérées<sup>7</sup>. Le tableau 2 illustre les catégories modales ainsi définies.

	aléthique	épistémique	appréciative	axiologique	boulique	déontique
I	réel	subjectivité	subjectivité	institution	subjectivité	institution
D	descriptive	descriptive	mixte	mixte	injonctive	injonctive

Tableau 2 : *catégories modales*

Nous pouvons désormais expliquer en quoi ces catégories modales permettent d'analyser et de classer les types de jugements. Les modalités aléthiques correspondent aux « jugements de fait » ou « jugements de réalité » (i.e. concernant ce qui est le cas), présentés comme objectifs (ex. 3), les modalités épistémiques aux jugements de fait ou de réalité résultant d'une évaluation subjective (ex. 4). Ces jugements sont strictement descriptifs dans les deux cas, mais l'instance de validation diffère (elle est objective en 3, subjective en 4).

(3) Ce triangle est nécessairement équilatéral

(4) Ce triangle est certainement / probablement équilatéral.

Les modalités appréciatives et axiologiques sont caractéristiques des « jugements de valeur » (i.e. consistant à dire du bien / mal de quelque chose). Ces jugements ne sont ni purement descriptifs, ni purement injonctifs, dans la mesure où ils forment une description potentiellement destinée à influencer l'attitude de l'allocutaire vis-à-vis de la situation ou de l'objet en question (d'où la direction d'ajustement « mixte »). Les modalités appréciatives consistent en une évaluation subjective du caractère *désirable* ou *indésirable* d'une situation ou d'un objet (ex. 5) tandis que les modalités axiologiques portent sur le caractère *louable* ou *blâmable* d'une situation, d'une action ou d'un individu (ex. 6). Les modalités appréciatives relèvent du goût, personnel ou collectif, alors que les modalités axiologiques se fondent sur des normes sociales, issues d'institutions politiques, juridiques, morales, religieuses, etc.

(5) Heureusement qu'il fait soleil

(6) Il est scandaleux que ce soit lui qui en ait profité.

Les jugements appréciatifs et axiologiques ne sont pas toujours distingués dans les théories des modalités qui les prennent en compte (cf. Le Querler 1996, 1997, Galatanu

<sup>7</sup> Cf. Ogien (2003 : 116), Livet (2006), Gosselin (2010 : 72-80).

2002). Cette distinction apparaît cependant sous des formes diverses chez Martin & White (2005 : 35-36), Jackendoff (2007 : 277-304), Asher *et al.* (2009), Flaux & Stosic (2014). Ils se différencient par une propriété formelle remarquable : tout jugement axiologique, positif ou négatif, fait lui-même, de la part du locuteur qui le prend en charge, l'objet d'un jugement axiologique positif. Or cette forme de réflexivité (ou plutôt d'autovalorisation) des jugements n'affecte pas les jugements appréciatifs. Par exemple, si un sujet considère qu'il est blâmable de voler, il tiendra du même coup pour louable de porter ce type de jugement (i.e. de considérer qu'il est blâmable de voler). En revanche s'il tient pour indésirable d'avoir les pieds mouillés, il ne considérera pas pour autant pour désirable de ne pas aimer avoir les pieds mouillés. Cette différence peut être mise en relation avec le type d'instance de validation. Les modalités appréciatives relèvent de la subjectivité, individuelle ou collective ; tandis que les modalités axiologiques renvoient aux institutions (morales, idéologies, religions, etc.). Alors que les évaluations subjectives portent sur des individus et des situations, les évaluations institutionnelles portent non seulement sur les individus et les situations, mais aussi sur les jugements, car le propre d'une institution est de nous dire comment nous devons penser, comment nous devons évaluer le monde. Dès lors, il n'est pas étonnant que tout jugement axiologique sur le monde suppose une évaluation axiologique positive sur lui-même, une auto-valorisation.

Enfin les modalités bouliques et déontiques correspondent respectivement à l'expression d'une volonté, nécessairement subjective (ex. 7), et d'une obligation / interdiction / autorisation d'ordre institutionnel (ex. 8). A la différence des modalités appréciatives et axiologiques (illustrées par 5 et 6), leur direction d'ajustement est purement injonctive (le monde doit s'ajuster à l'énoncé), de sorte qu'elles ne peuvent porter sur des procès temporellement antérieurs, car l'énoncé doit être antérieur à l'état du monde visé)<sup>8</sup> :

(7) Je veux qu'il vienne demain / \*soit venu hier

(8) Il est obligatoire /interdit qu'il vienne demain / ??soit venu hier.

Le tableau 3 synthétise les correspondances entre types de jugements et modalités.

type de jugement		catégorie modale	instance de validation	direction d'ajustement	ex.
jugement de fait / réalité	objectif	aléthique	réel	descriptive	(3)
	subjectif	épistémique	subjectivité	descriptive	(4)
jugement de valeur	fondé sur le goût	appréciative	subjectivité	mixte	(5)
	fondé sur une norme	axiologique	institution	mixte	(6)
jugement injonctif	de volonté	boulique	subjectivité	injonctive	(7)
	d'obligation	déontique	institution	injonctive	(8)

Tableau 3 : correspondances entre types de jugements et catégories modales

<sup>8</sup> On discute d'apparents contre-exemples (comme « les candidats doivent être nés avant 1990 ») dans Gosselin (2015b : 8).

On pourrait objecter que des auteurs comme Perelman (1970 : 53) et Putnam (2002) ont rejeté la dichotomie entre jugements de fait (ou de réalité) et jugements de valeur. Cependant leur critique porte sur la *dichotomie* et non sur la *distinction de principe* entre deux types de jugement. L'analyse modale permet justement de rendre compte des phénomènes décrits par Putnam. Ainsi un énoncé comme

(9) Luc est un voleur

constitue-t-il à la fois un jugement de réalité (c'est pourquoi le terme de *voleur* peut être utilisé dans le discours scientifique, par exemple dans un manuel d'histoire, ou administratif) et un jugement de valeur (comme le montre la possibilité d'utiliser ce terme comme insulte). On admettra, dans ce cas, que le NH *voleur* est porteur de deux modalités distinctes : une modalité aléthique (qui correspond au jugement de fait) et une modalité axiologique négative (correspondant au jugement de valeur). Il n'y a donc pas dichotomie (alternative exclusive) entre jugement de fait et jugement de valeur, mais il reste indispensable de distinguer les deux types de jugement pour montrer comment ils s'articulent.

Quant au paramètre F (la force de la validation / invalidation), il est porteur à la fois d'une orientation, positive ou négative, et d'un degré (cf. Gosselin 2010 : 82-92, 167-173, 206-222). Appliqué, par exemple, aux modalités axiologiques intrinsèques aux NH, ce paramètre permet d'opposer d'une part, *héros* à *salaud* en vertu de leurs orientations, respectivement positive et négative, et d'autre part, *chenapan* et *fripon* à *salaud* et *ordure*, en fonction du degré d'évaluation négative qu'ils indiquent.

Les relations entre types de jugements étant ainsi précisées, nous pouvons aborder la question des modalités internes aux NH.

#### 4 Modalités intrinsèques aux lexèmes

La distinction entre modalités extrinsèques et intrinsèques relève du paramètre N. De même qu'on distingue quatre niveaux de modalités extrinsèques (Gosselin 2015b : 13-17), il paraît pertinent de dissocier différents types de modalités intrinsèques. Sont ainsi opposées les modalités dénotées *versus* associées, les modalités de niveau lexical *versus* sublexical, les modalités linguistiquement marquées *versus* inférées sur la base d'un stéréotype.

##### 4.1 Modalités dénotées *versus* associées

Certains lexèmes dénotent directement des valeurs modales. Pour nous en tenir aux substantifs, on peut citer pour exemples *nécessité*, *possibilité* (catégorie modale : aléthique), *probabilité*, *certitude*, *doute* (épistémique), *interdiction*, *obligation*, *autorisation* (déontique), *volonté* (boulique) ... Mais c'est à un autre type de modalités intrinsèques que nous nous intéresserons, car les NH ne peuvent évidemment pas dénoter des valeurs modales (puisqu'ils réfèrent à des humains). Il va s'agir des modalités *associées* aux lexèmes. Ces modalités indiquent à quel type de validation (objective, subjective ou institutionnelle) les lexèmes sont susceptibles de prétendre. Ainsi *charpentier* sera porteur d'une modalité aléthique associée (un jugement de fait objectif), alors que *laideron* exprime une modalité appréciative négative (un jugement de valeur subjectif<sup>9</sup>).

<sup>9</sup> Cf. aussi Martin & White (2005 : 73-74).



#### 4.2 Modalités de niveau lexical *versus* sublexical

Un N peut généralement être défini au moyen de sous-prédicats, par exemple, un « *Château* est une belle et vaste demeure ». Or ces sous-prédicats, que l'on rencontre dans les définitions de dictionnaires sont eux-mêmes porteurs de modalités, qui ont pour particularité d'être parfois différentes de la modalité attribuée au niveau lexical. Ainsi *château* se voit associer, au niveau lexical, une modalité aléthique correspondant à un jugement objectif (c'est pourquoi le terme peut être utilisé dans des textes scientifiques ou administratifs), mais ses sous-prédicats *vaste* et *belle* impliquent des évaluations subjectives, comme le montre l'application du test de compatibilité avec « je trouve que » (Gosselin 2015a) :

- (10a) ?\*Je trouve que cette demeure est un château
- (10b) Je trouve que cette demeure est vaste
- (10c) Je trouve que cette demeure est belle.

Il arrive aussi que l'analyse du niveau sublexical fasse apparaître des modalités extrinsèques. Ainsi un « *Gendarme* est un fonctionnaire qui *peut* et *doit* faire respecter l'ordre, et à qui on *doit* obéir ». *Gendarme* est un terme classifiant (au sens de Milner 1978), il est donc porteur d'une modalité aléthique au niveau lexical (tout comme *château*), mais simultanément, au niveau sublexical, il implique des modalités déontiques à fondement institutionnel<sup>10</sup>. L'analyse modale des NH devra donc distinguer systématiquement ces deux niveaux. De façon générale, le niveau lexical n'est concerné que par des modalités au moins partiellement descriptives (aléthiques, épistémiques, appréciatives et axiologiques), puisque le NH « représente » les individus auxquels il réfère ; alors que le niveau sublexical accueille aussi les modalités injonctives (déontiques et bouliques), comme dans le cas de *gendarme*.

#### 4.3 Modalités marquées *versus* inférées sur la base d'un stéréotype

Un N comme *moustique* renvoie à une catégorie d'insectes. De ce fait, il est classifiant et porteur d'une modalité aléthique (validation objective), comme le montre le test :

- (11) ?\* Je trouve que cet insecte est un moustique

mais ce terme renvoie aussi à un *stéréotype* porteur d'une modalité appréciative négative, qui peut être mise en évidence au moyen d'un test de paraphrasticité. Le test est le suivant : en présence d'une modalité appréciative négative, le tour « il peut y avoir des N » est paraphrasable par « il risque d'y avoir des N ». Il permet d'opposer, d'une part, *moustique*, *araignée*, mais aussi *gendarme*, à *papillon*, *fleur* et *savant*, qui, hors contexte particulier, n'induisent pas une évaluation négative :

- (12a) Il peut y avoir des moustiques / araignées / gendarmes ≈ il risque d'y avoir des moustiques / araignées / gendarmes
- (12b) Il peut y avoir des papillons / fleurs / savants ≠ il risque d'y avoir des papillons / fleurs / savants.

Toutefois, ces modalités appréciatives négatives ne sont pas linguistiquement marquées, et sont donc annulables en contexte. C'est pourquoi ces termes sont utilisables dans des textes scientifiques ou administratifs, qui bloquent l'activation des stéréotypes. On

<sup>10</sup> Cette analyse rejoint la question du statut apparemment paradoxal de la « réalité sociale » ; cf. Searle (1998) et ci-dessous, § 7.1.

opposera ainsi *flic* à *gendarme*. *Flic* est porteur d'une appréciation négative marquée qui n'est pas annulable (même si, comme on le verra plus loin, elle n'est pas nécessairement prise en charge par le locuteur), d'où l'exclusion de ce terme des textes scientifiques ou administratifs. *Gendarme* n'est porteur d'une telle modalité qu'au niveau stéréotypique. La modalité appréciative négative n'est qu'inférée sur la base de l'activation du stéréotype social, qui dépend, entre autres, du genre textuel et du contexte idéologique dans lequel le terme apparaît.

De plus, le stéréotype associé à un N ne contient pas seulement des évaluations de ce type, mais aussi des propriétés exprimables au moyen de sous-prédicats (qui sont pareillement annulables en contexte). Ainsi le *gendarme* typique est-il *autoritaire* et *courageux* (nous proposerons ci-dessous des tests permettant de justifier cette analyse). Or ces sous-prédicats sont eux-mêmes porteurs de modalités (intrinsèques ou extrinsèques). En l'occurrence *autoritaire* est affecté d'une modalité intrinsèque appréciative négative, *courageux* d'une modalité axiologique positive. On opposera donc les modalités inférées sur la base de l'activation d'un stéréotype de niveau lexical (i.e. directement associées au N) aux modalités associées aux sous-prédicats stéréotypiques du N considéré (niveau sublexical).

#### 4.4 Fiche type des modalités associées aux N

Si l'on croise les distinctions qui viennent d'être opérées à propos des modalités associées aux N, on obtient quatre catégories (même si l'on peut raffiner davantage) : 1) les modalités linguistiquement marquées, de niveau lexical (notée LexLing), 2) les modalités marquées de niveau sublexical (SubLing), 3) les modalités inférées par activation d'un stéréotype, de niveau lexical (LexSter), 4) les modalités inférées par activation d'un stéréotype, de niveau sublexical (SubSter). Cette *structure modale* peut être représentée sous la forme d'une fiche attribuée aux N :

	lexical	sublexical
linguistique	<b>LexLing</b>	<b>SubLing</b>
stéréotypique	<b>LexSter</b>	<b>SubSter</b>

Tableau 4 : fiche type d'analyse modale d'un N

Soit pour exemples, les fiches correspondant à *gendarme* et *adulte* (les tests permettant de justifier ces analyses seront exposés dans les sections suivantes) :

	lexical	sublexical
linguistique	<b>LexLing</b> aléthique (terme classifiant)	<b>SubLing</b> aléthique intrinsèque à <i>fonctionnaire</i> déontiques de permission et d'obligation extrinsèques « <i>(peut et doit) assurer l'ordre</i> » « à qui on <i>doit</i> obéir »
stéréotypique	<b>LexSter</b> appréciative négative « <i>il peut y avoir des gendarmes</i> » ≈ « <i>il risque d'y avoir des gendarmes</i> »	<b>SubSter</b> appréciatives négatives intrinsèques à <i>autoritaire, sévère, borné...</i> axiologiques positives, <i>courageux</i>

Tableau 5 : modalités associées à gendarme

	lexical	sublexical
linguistique	<b>LexLing</b> aléthique (terme classifiant)	<b>SubLing</b> aléthique possible ( <i>capable de se reproduire</i> )
stéréotypique	<b>LexSter</b>	<b>SubSter</b> axiologique positive ( <i>responsable</i> ) déontique obligatoire ( <i>doit se montrer responsable</i> ) appréciative positive ( <i>libre, autonome</i> )

Tableau 6 : *modalités associées à adulte*

Les éléments de niveau sublexical, qu'ils soient linguistiquement marqués ou associés au stéréotype, sont mobilisables dans le discours pour assurer la pertinence de l'énoncé ou éviter une incohérence. Par exemple, dans les énoncés :

(13a) Sois adulte !

(13b) Tu dois être adulte !

la présence d'une modalité injonctive extrinsèque, marquée par l'impératif ou *devoir* déontique, n'est pas directement compatible avec la valeur modale aléthique associée à *adulte* au niveau lexical (le détail de l'analyse est exposé dans Gosselin 2015b). D'où le recours aux modalités stéréotypiques de niveau sublexical : *adulte* y est interprété comme signifiant *responsable* (cf. Aleksandrova 2013).

### 5 Tests et critères pour l'identification des modalités intrinsèques

Un rapide examen des tests et critères, utilisés dans la littérature, pour identifier les jugements de valeurs associés aux NH fait apparaître une étonnante hétérogénéité : on trouve en effet des tests de toute nature. Soit la listes des principaux types de tests susceptibles d'être mis en œuvre :

- a) tests de compatibilité syntaxique et sémantique (cf. Milner 1975, 1978, Ruwet 1982, Flaux & Mostrov 2016 et leur contribution dans ce volume ; voir ci-dessous, § 6.1) ;
- b) tests de compatibilité avec les genres textuels (les textes scientifiques ou administratifs tendent à exclure les jugements de valeur) ;
- c) relations de paraphrasticité (par ex. entre « il peut y avoir des NH » et « il risque d'y avoir des NH ») ;
- d) examen des gloses dictionnaires (cf. la Sémantique des Possibles Argumentatifs d'O. Galatanu, appliquée par Cozma 2009, Ignatieva Chaillou 2011, entre autres) ;
- e) tests d'enchaînement et d'inférences (Lakoff 1987, Anscombe 2001, la Théorie des Blocs Sémantiques de Carel et Ducrot, cf. Carel 2001) ;
- f) examen des cooccurrences dans des corpus (divers travaux d'analyse de discours et de linguistique de corpus) ;
- g) tâches de complétion et de décision lexicale (recherches en psycholinguistique et en psychologie sociale<sup>11</sup>).

Or ces différents types de tests ne convergent pas toujours. Nous faisons l'hypothèse que ces divergences sont explicables au moyen des distinctions qui viennent d'être

<sup>11</sup> On trouvera une très utile présentation critique suivie d'une application de ces trois derniers types de tests dans Larrivée et Longhi (2012).

opérées entre le niveau lexical et le niveau sublexical, ainsi qu'entre le plan linguistique et le plan stéréotypique.

Ainsi les tests de compatibilité syntaxique, de même que la compatibilité avec les genres discursifs et les tests de paraphrasticité, auxquels on peut ajouter les enchaînements concernant le jugement axiologique et/ou appréciatif global porté sur l'individu désigné par le NH (ex. « Peut-on lui faire confiance ? C'est un NH ») ou encore les cooccurrences avec des expressions non prédicatives porteuses d'appréciations, positives ou négatives (comme « ramassis de NH »), permettent-ils d'identifier des modalités de niveau lexical. A l'inverse, les gloses dictionnaires, les enchaînements et inférences portant sur l'attribution de prédicats (ex. « Est-il généreux ? C'est un écossais »), ainsi que les tâches de complétion et de décision lexicale, ou encore les cooccurrences avec des expressions prédicatives, servent principalement à identifier des sous-prédicats, porteurs de modalités appréciatives ou axiologiques, qui sont donc de niveau sublexical par rapport au NH soumis aux tests.

La distinction entre les plans linguistique et stéréotypique éclaire une divergence entre les résultats des tests qui se laisse formuler comme suit. Les tests qui peuvent révéler la présence d'un jugement de valeur au plan stéréotypique s'appliquent également lorsque le jugement de valeur est présent au plan linguistique, mais la réciproque est fautive. Par exemple, à la question « Peut-on lui faire confiance ? », la réponse « C'est un promoteur immobilier » sera interprétée comme négative (cf. ci-dessous, § 8.3), tout comme si l'on avait répondu « C'est un tricheur ». Cependant les tests syntaxiques, comme la possibilité d'employer les NH dans la structure « ce NH de N », donnent des résultats divergents, car seul *tricheur* est acceptable (« Ce tricheur / ?? promoteur immobilier de Paul »). On considèrera donc que l'on a affaire à un stéréotype porteur d'un jugement de valeur si et seulement si les tests d'enchaînement /inférence s'appliquent positivement sans que pour autant les tests syntaxiques donnent des résultats positifs (ex. *promoteur immobilier*). Quand, à l'inverse, les deux types de tests donnent le même résultat, c'est que la modalité mise en évidence est linguistiquement marquée.

Soit pour résumer une classification des types de tests en fonction des distinctions mises en œuvre à propos des modalités intrinsèques aux NH.

Tests valant uniquement pour LexLing	compatibilité syntaxique et sémantique
	compatibilité avec les genres textuels
Tests valant à la fois pour LexLing et LexSter	enchaînements / inférences sur le jugement global
	tests de paraphrasticité (ex. « il peut / risque d'y avoir des NH »)
Tests / critères valant uniquement pour SubLing	cooccurrence avec les expressions non prédicatives (ex. « ramassis de NH »)
	examen des gloses dictionnaires
Tests valant à la fois pour SubLing et SubSter	cooccurrence avec des expressions prédicatives
	enchaînements / inférences sur l'attribution de prédicats
	tâches de complétion et de décision lexicale

Tableau 7 : valeurs des tests et critères

La mise en œuvre de ces tests doit nous permettre non seulement d'identifier la présence d'un jugement de valeur associé à un NH, mais surtout de préciser son statut dans la structure modale intrinsèque du NH en question. Dans les pages qui suivent, nous allons développer principalement le classement des NH au niveau LexLing. Nous nous

contenterons de donner quelques indications et pistes de réflexion à propos des autres niveaux.

## 6 Modalités associées aux NH au niveau LexLing

### 6.1 Le niveau LexLing et la question des tests syntaxiques

Nous avons vu, à la section précédente, que les modalités de niveau LexLing étaient principalement identifiées au moyen de tests syntaxiques (ainsi que par la compatibilité avec les genres textuels). La question de savoir si les NH expriment des jugements de réalité et/ou des jugements de valeur a été abordée au moyen de tests syntaxiques par Milner (1975, 1978), qui met en évidence deux classes de N : les *classifiants* et les *non-classifiants* (ou *Noms de Qualité*). Ruwet (1982) présente cependant un ensemble d'arguments pour critiquer cette dichotomie, et propose de lui substituer un continuum, qui résulte, selon lui, du fait que la plupart des NH expriment à la fois des jugements de réalité et des jugements de valeur :

« Tout simplement, le sens d'un nom fait intervenir, de manière souvent inextricable, et à des doses très variées, des critères objectifs et des critères subjectifs, plus précisément des jugements de réalité et des jugements de valeur ». (Ruwet 1982 : 250).

Nous voudrions montrer que cette combinaison de jugements exprimés par un NH n'est pas « inextricable », mais relève d'une *structure modale*, du type de celle qui a été présentée à la section 4.

Rappelons que cette structure modale suppose 1) que l'on analyse les types de jugement en termes modaux, ce qui conduit à des distinctions plus fines que la simple opposition entre jugements de réalité et jugements de valeur, 2) que l'on dissocie les modalités linguistiquement marquées des modalités inférées sur la base de l'activation d'un stéréotype, 3) que l'on distingue le niveau lexical du niveau sublexical, et 4) que l'on associe des critères et des tests spécifiques pour chacune de ces strates d'analyse. Notre objectif étant d'analyser, dans un premier temps, le niveau LexLing, nous allons donc reprendre, en les adaptant, divers tests syntaxiques, proposés par Milner, en prenant soin toutefois de préciser comment nous les utilisons, car ils ont fait l'objet de nombreuses critiques, en particulier de la part de Ruwet, fondées sur le fait que leur application ne donne pas toujours lieu à des jugements d'acceptabilité nets et tranchés (d'où l'idée de continuum). Notre hypothèse est que seul le niveau lexical est « visible » pour la syntaxe, et que le niveau sublexical (linguistique ou stéréotypique) n'est convoqué, lors de l'application des tests, qu'en cas de *conflit* entre une structure syntaxique et la valeur modale intrinsèque d'un NH au niveau lexical. Prenons un exemple. *Fonctionnaire* est typiquement un NH classifiant (comme *gendarme* ou *professeur*). De ce fait, il entre dans la structure [*Cet/cette idiot(e) de NH*], alors que *salaud* serait exclu :

(14a) Cet idiot de fonctionnaire

(14b) ?\* Cet idiot de salaud.

De surcroît, il est très peu naturel dans la structure [*Ce NH de Paul*], cette fois encore, par opposition à *salaud* :

(15a) ?? Ce fonctionnaire de Paul

(15b) Ce salaud de Paul.

On pourra objecter que (15a) est tout de même possible dans certains contextes (Milner, 1978 : 177, parle à cet égard de « calembour syntaxique »<sup>12</sup>), mais à la condition d'activer des sous-prédicats (de niveau sublexical) exprimant des jugements de valeur associés au stéréotype (comme *paresseux* ...). Cette activation du niveau sublexical est déclenchée par l'inadéquation (le conflit) entre la valeur modale du NH au niveau lexical et la structure syntaxique dans laquelle il est inséré. Il s'agit d'un mode de résolution de conflit. On peut mettre en évidence l'activation des sous-prédicats stéréotypiques (comme mode de résolution de conflit) au moyen des réponses par contestation du stéréotype négatif :

(16a) - Ce fonctionnaire de Paul ... / Espèce de fonctionnaire !

- Mais ce n'est pas une honte d'être un fonctionnaire !

(16b) - Ce salaud de Paul ... / Espèce de salaud !

- ?? Mais ce n'est pas une honte d'être un salaud !

Nous en concluons que nous ne retenons, pour classer les NH au niveau lexical, que les acceptabilités / inacceptabilités relativement nettes et tranchées. Autrement dit, pour nous, au niveau lexical, il n'y a pas de véritable continuum (bien qu'il existe, comme on le verra, des NH mixtes). Ainsi, le NH *fonctionnaire* sera considéré comme classifiant au niveau lexical, même si l'on admet qu'il peut contenir des jugements de valeur à d'autres niveaux (en l'occurrence au niveau sublexical stéréotypique, SubSter). A l'inverse, une étude qui ne prendrait appui que sur les cooccurrences relevées dans des exemples attestés ne permettrait pas de mettre au jour une telle structuration. Par exemple, l'examen des cooccurrences de NH avec « *ramassis de* » dans *Frantext* fait apparaître aussi bien des NH dont le caractère péjoratif est linguistiquement marqué, comme *fripouilles*, *voleurs*, *métèques*, *imbéciles*, *traîne-savates*, *brutes*, *canailles*, etc. que des NH qui ne sont considérés comme péjoratifs que relativement à des représentations stéréotypiques, voire individuelles, comme *fonctionnaires internationaux* (F. Nourissier, *Lettre à mon chien*, 1975 : 150), *athées* (E. Sue, *Le juif errant*, 1845 : 668), *paysans*, *manœuvres* (E. About, *Le nez d'un notaire*, 1862 : 8), *juifs*, *laquais* (A. Glatigny, *Le fer rouge*, 1870 : 29), *chanteurs*, *échetiers de journaux* (Huysmans, *Marthe : histoire d'une fille*, 1876 : 92), etc.

Moyennant cette restriction sur l'interprétation des tests (qui ne retient que les acceptabilités nettes), nous pouvons isoler des tests révélant le caractère classifiant des NH et des tests identifiant leur caractère non-classifiant. Des tests supplémentaires pourront alors être proposés pour distinguer diverses modalités exprimées par les NH classifiants et non-classifiants, ce qui va conduire à la constitution de sous-classes.

## 6.2 Les tests

Soit une première batterie de tests permettant de dissocier les NH classifiants des NH non-classifiants. Les NH classifiants expriment des jugements de réalité, c'est-à-dire qu'ils expriment des modalités dont la direction d'ajustement est descriptive (modalités aléthiques et épistémiques, cf. ci-dessus, tableau 3).

Le premier test n'est pas un test syntaxique, mais un test de compatibilité avec les genres discursifs. Il est inspiré de la philosophie du langage (en particulier de Putnam 2002) :

<sup>12</sup> Cf. aussi Gaatone (1988), Larrivée (2003), Polguère (2014).

T1 : le NH est autorisé dans le discours scientifique ou administratif (au moins dans les manuels scolaires d'histoire ou de géographie).

Seuls les NH classifiants (*gendarme, professeur, archéologue, féministe, cycliste, etc.*) passent ce test avec succès. Des NH comme *idiot, crétin, canaille, goujat, hypocrite, ingrat, incapable, chenapan, etc.* sont normalement exclus de ces genres discursifs et textuels. En cas de doute sur l'applicabilité du test, une spécification peut être apportée :

T1' : les individus dénotés par le NH peuvent faire l'objet de statistiques (dans le cadre de discours scientifiques ou administratifs).

On opposera ainsi *perdant* à *loser*, ou *gagnant* à *battant* : on peut faire des statistiques sur le nombre de *perdants* ou de *gagnants* à un concours, par exemple, alors que c'est exclu avec les *losers* ou les *battants*. Les tests suivants confirment la répartition de ces deux paires de NH parmi les classifiants et les non-classifiants.

Les tests syntaxiques T2 et T3 sont empruntés à Milner et Ruwet :

T2 : compatibilité avec la structure [*Ces idiot(es) de NH*]

T3 : compatibilité avec la structure [*Ce/cette NH de X*].

Les classifiants donnent des résultats positifs avec T2 et négatifs avec T3. Les non-classifiants donnent les résultats inverses :

(17a) Ces idiots de gendarmes / cyclistes / journalistes ...

(17b) ?\* Ces idiots de salauds / ingrats / incapables

(17c) ?\* Ce gendarme / skieur / français de Paul

(17d) Ce crétin / scélérat / goujat / génie de Paul.

Le test T4 est repris de Ducrot (1980), et discuté dans un cadre modal par Gosselin (2015a) :

T4 : compatibilité avec la structure [*Je trouve que X est un(e) NH*].

Seuls les non-classifiants peuvent intégrer cette structure :

(18a) ?\* Je trouve que Paul est un cycliste / déménageur / protestant ...

(18b) Je trouve que Paul est un abruti / incapable / ignorant / génie / héros.

Les tests T5 et T6 servent à isoler les non-classifiants mais uniquement s'ils sont péjoratifs :

T5 : NH peut fonctionner comme vocatif d'insulte dans la structure [*NH !*]

T6 : compatibilité avec la structure [*traiter X de NH*].

Exemples de non-classifiants péjoratifs :

(19a) Crétin / canaille / malappris / hypocrite !

(19b) Il l'a traité de crétin / canaille / malappris / hypocrite.

Exemples avec des classifiants et des non classifiants mélioratifs :

(20a) ?\* Professeur / sociologue / taxidermiste ! (vocatif d'insulte)

(20b) ?\*Génie / héros / champion ! (vocatif d'insulte)

(20c) ?\* Il l'a traité de professeur / sociologue / taxidermiste

(20d) ?\* Il l'a traité de génie /héros / champion.

Le test T7, emprunté lui-aussi à Milner (1978 : 177), est de nature syntactico-sémantique, puisqu'il s'agit de prévoir le type d'interprétation d'une structure syntaxique en fonction du NH qu'elle contient :

T7 : la structure [*Quell/quelle* NH !] reçoit une interprétation univoque.

Avec un NH classifiant cette structure peut donner lieu à une pluralité d'interprétations, induisant des jugements de valeur positifs ou négatifs :

(21) Quel cycliste / skieur / linguiste ! (→ remarquable / ridicule / lamentable / étrange ...).

Rien de tel avec les non-classifiants, qui imposent leur orientation positive ou négative intrinsèque :

(22) Quel génie / héros / champion / crétin / ignorant / salaud / ingrat !

Milner (1978 : 203) et Ruwet ont discuté, dans le cadre générativiste de l'époque, de la « dislocation qualitative », qui fait apparaître en position détachée un NH dont le contenu est sémantiquement lié à celui de la prédication principale. Retenons simplement l'opposition entre (23a) et (23b) :

(23a) Il s'est trompé, le professeur !

(23b) Il s'est trompé, l'idiot !

Seul l'exemple (23b) manifeste un lien sémantique fort entre le prédicat (*se tromper*) et le NH (*idiot*). D'où la formulation du test T8, qui permet de dissocier les classifiants des non-classifiants (en particulier négatifs) :

T8 : le NH peut être détaché à droite, avec une interprétation qui établit un lien direct entre la prédication et le choix du NH.

Du fait de cette relation sémantique entre la prédication et le NH non classifiant, le choix de ce dernier induit des contraintes sur celui du prédicat. On opposera ainsi (24) aux exemples (25a,b,c) :

(24) ? Il s'est trompé, l'ingrat / l'hypocrite / le scélérat !

(25a) Il ne m'a pas remercié, l'ingrat !

(25b) Il m'a même remercié, l'hypocrite !

(25c) Il les a abandonnés, le scélérat !

Soit maintenant les tests supplémentaires qui conduisent à des distinctions modales plus fines et à des sous-classes à l'intérieur des classifiants et des non-classifiants. Le premier d'entre eux sert à isoler ce que nous appellerons les « épistémiques existentiels » :

T9 : [*croire aux* NH ≈ *croire à l'existence des* NH].

Il s'agit d'un test de paraphrasticité, proposé dans Gosselin (2010 : 108) pour isoler les N (et pas seulement les NH) qui impliquent une croyance en l'existence de l'entité dénotée. On distingue ainsi les N qui apparaissent dans les exemples (26a) et (26b) :



(26a) Croire en Dieu / aux dieux / fantômes / miracles / farfadets / à la résurrection des morts / à la métempsychose / au Big Bang ...

(26b) ?? Croire aux fourchettes / vaches / chaises / jardins ...

On peut certes « croire aux satellites », mais cela ne signifie pas que l'on croit à l'existence des satellites, mais à leur utilité, à leur avenir, etc. Appliqué aux NH, sous la forme du test T9, ce critère permet de circonscrire une sous-classe de NH impliquant un jugement épistémique existentiel. On opposera ainsi :

(27a) ?? Croire aux professeurs / aviateurs / cyclistes / crétins / canailles / hypocrites ...

(27b) Croire aux sorcières / devins / magiciens<sup>13</sup> / revenants ...

Si les NH non-classifiants expriment des jugements de valeur et si les jugements de valeur se laissent répartir en jugements appréciatifs (qui portent sur le désirable et l'indésirable) et jugements axiologiques (opposant le louable au blâmable), il nous faut un test pour distinguer ces deux cas de figure. Ce sera le test T10 :

T10 : compatibilité avec l'enchaînement : [*X est un(e) NH, mais il/elle n'y est pour rien*].

Ce test, qui ne doit être appliqué qu'aux NH non-classifiants, donne des résultats positifs avec les NH appréciatifs et négatifs avec les NH axiologiques :

(28a) Paul est un crétin / niais / incapable / maladroit ..., mais il n'y est pour rien

(28b) ?\*Paul est un gredin / pourri / ingrat / hypocrite ..., mais il n'y est pour rien.

On emprunte encore à Milner (1978 : 226), le test suivant :

T11 : compatibilité avec la structure [*X est un pauvre NH !*], dans laquelle *pauvre* ne prend pas une valeur d'adjectif qualificatif (antonyme de *riche*).

Complémentaire du précédent, ce test permet d'opposer les appréciatifs négatifs aux axiologiques négatifs :

(29a) Paul est un pauvre idiot / crétin / ignorant

(29b) ?\* Paul est un pauvre salaud / scélérat / ingrat / hypocrite.

Il existe des NH mixtes, qui sont à la fois classifiants et non-classifiants, dans la mesure où ils subsument deux composantes modales correspondant respectivement à un jugement de réalité et à un jugement de valeur. Par exemple, le NH *assassin* possède à la fois une composante aléthique qui consiste en la validation objective du fait d'avoir tué un ou des humains, et une composante axiologique à valeur négative (une condamnation morale). Dire de quelqu'un qu'il est un assassin, c'est dire qu'il a tué, et porter un jugement axiologique négatif sur son acte. La même analyse vaut *mutatis mutandis* pour des NH comme *voleur*, *tricheur*, *faussaire*, etc. Nous reviendrons plus longuement sur cette classe de NH ci-dessous. Une particularité de ces NH, liée à un principe général de fonctionnement de la négation avec les modalités<sup>14</sup> est que, lorsque leur prédication sur un sujet est niée, la négation peut porter sur la composante aléthique (classifiante) et/ou sur la composante axiologique (non-classifiante). Ainsi l'énoncé

<sup>13</sup> Il s'agit des « véritables » magiciens et non des prestidigitateurs, car on ne peut « croire aux prestidigitateurs », au sens de « croire à leur existence ».

<sup>14</sup> Gosselin (2010 : 390-398).

(30) Paul n'est pas un assassin

peut-il signifier que Paul n'a pas tué (négation de la modalité aléthique) et/ou que son acte n'est pas condamnable (négation de la modalité axiologique), par exemple, parce qu'il était en état de légitime défense, ou parce qu'il ne l'a pas fait exprès<sup>15</sup>. De même, on peut énoncer

(31) Paul n'est pas un menteur

pour dire que Paul n'a pas travesti la vérité ou qu'il l'a fait sans intention de nuire (par exemple, pour épargner à autrui les souffrances que sa connaissance pourrait causer). D'où le test T12 :

T12 : dans la structure [X *n'est pas un* NH], la négation se distribue disjonctivement sur deux modalités.

On oppose ainsi (32a) à (32b) et (32c), qui n'autorisent pas ce type d'interprétation résultant de la distribution disjonctive de la négation sur deux modalités distinctes :

(32a) Paul n'est pas un faussaire (Paul n'a pas fait de faux et/ou il ne  $\approx$  l'a pas fait avec une mauvaise intention)

(32b) Paul n'est pas un professeur / cycliste / communiste

(32c) Paul n'est pas un idiot / ignorant / salaud / ingrat.

A l'intérieur du domaine des NH classifiants, il nous faut distinguer ceux qui sont aléthiques (fondés sur des critères objectifs) de ceux qui sont épistémiques, au sens où leur attribution dépend d'une norme subjective implicite. On distingue, de ce point de vue, *gendarme*, *égyptologue*, d'une part, et *jeune*, *vieux*, *riche*, *petit*, etc., d'autre part. Dire de quelqu'un qu'il est *grand*, *petit*, *pauvre*, *vieux*, etc. implique une norme d'évaluation subjective (Rivara 1993), et ce type de fonctionnement vaut aussi bien pour l'emploi adjectival que pour l'emploi substantival de ces items. Pour les isoler, on utilisera le test suivant, dans lequel il est fait usage de l'emploi adjectival, même si l'item est désigné comme NH pour respecter le format général des tests :

T13 : compatibilité avec la structure [X *est plus / moins* NH *que* Y].

Certes, il est possible d'énoncer

(33) Paul est plus français / anglais / linguiste / universitaire que Jean

mais il est alors fait recours aux stéréotypes associés (que nous laissons de côté pour le moment). Il suffira d'indiquer ici que « être plus *vieux* que Y » ne donne lieu qu'à une interprétation possible, alors que « être plus *linguiste* que Y » peut faire référence à des propriétés stéréotypiques très diverses, qui varient selon les discours et les locuteurs.

---

<sup>15</sup> L'actualité nous fournit un exemple, par le biais d'une dépêche de l'AFP (du 23/10/2015) relatant un épisode du procès du docteur Bonnemaison, poursuivi pour avoir « empoisonné » ou « aidé à mourir » des patients en fin de vie : « Nicolas Bonnemaison n'est "pas un assassin, pas un empoisonneur au sens commun de ces termes", a estimé, au nom de l'accusation, l'avocat général, Olivier Tcherkessoff, reprenant les mots de son homologue de Pau. Mais il a bien "provoqué la mort délibérément" de six des sept malades, en leur injectant des produits létaux pour "hâter la fin" » (<http://www.lavoixdunord.fr/france-monde/bonnemaison-cinq-ans-de-prison-avec-sursis-requis-contre-ia0b0n3120904>).

Nous ne retenons donc le test T13 qu'en précisant que le stéréotype associé au NH ne doit pas être mobilisé pour rendre la structure acceptable.

Un dernier test sert à isoler une sous-classe bien particulière (sur laquelle nous reviendrons). Il s'agit de NH familiers et péjoratifs qui constituent des équivalents au plan dénotatif de NH classifiants aléthiques (on parlera « d'équivalents familiers péjoratifs », par abréviation : EFP). Face à *gendarme, politicien, journaliste, femme, homosexuel, arabe, curé*, etc., on trouve ainsi, respectivement, *flic, politicard, journaloux, gonzesse, pédé, bougnoule, cureton*, etc. Ces NH sont substituables *salva veritate* par paires, car ils sont référentiellement équivalents, mais seuls les premiers sont autorisés dans le discours scientifique ou administratif. D'où le critère suivant :

T14 : NH est familier et péjoratif, et a un équivalent référentiel classifiant (purement aléthique).

Soit, pour résumer, le tableau des quatorze tests mis en œuvre au niveau LexLing :

Tests permettant de distinguer les NH classifiants des NH non-classifiants	
positifs avec les classifiants ; négatifs avec les non-classifiants	T1 : autorisé dans le discours scientifique ou administratif T2 : compatibilité avec la structure [ <i>Ces idiot(es) de NH</i> ]
négatifs avec les classifiants ; positifs avec les non-classifiants (uniquement péjoratifs pour T5, T6)	T3 : compatibilité avec la structure [ <i>Ce/cette NH de X</i> ] T4 : compatibilité avec la structure [ <i>Je trouve que X est un(e) NH</i> ] T5 : vocatif d'insulte dans la structure [ <i>NH !</i> ] T6 : compatibilité avec la structure [ <i>traiter X de NH</i> ] T7 : [ <i>Quel/quelle NH !</i> ] reçoit une interprétation univoque T8 : le NH peut être détaché à droite, avec une interprétation qui établit un lien direct entre la prédication et le choix du NH
Tests supplémentaires révélant des distinctions modales plus fines	
positif avec les NH épistémiques existentiels	T9 : [ <i>croire aux NH</i> $\approx$ <i>croire à l'existence des NH</i> ]
positif avec les non-classifiants appréciatifs ; négatif avec les axiologiques	T10 : compatibilité avec l'enchaînement : [ <i>X est un(e) NH, mais il/elle n'y est pour rien</i> ]
positif avec les appréciatifs négatifs	T11 : compatibilité avec la structure [ <i>X est un pauvre NH !</i> ]
positif uniquement avec les NH mixtes	T12 : dans la structure [ <i>X n'est pas un NH</i> ], la négation se distribue disjonctivement sur deux modalités
négatif avec les NH aléthiques	T13 : compatibilité avec la structure [ <i>X est plus / moins NH que Y</i> ]
positif uniquement avec les EFP	T14 : NH est familier et péjoratif, et a un équivalent référentiel classifiant (purement aléthique)

Tableau 8 : tests pour identifier les classes de niveau LexLing

Munis de ces tests, nous pouvons maintenant aborder les différentes classes de NH au niveau lexical.

### 6.3 Classifiants, non-classifiants et mixtes

Les tests T1 à T8 permettent de dissocier les NH classifiants des NH non-classifiants. Les classifiants expriment des jugements de réalité, c'est-à-dire qu'ils sont intrinsèquement porteurs, au niveau LexLing, d'une modalité dont la direction d'ajustement est strictement descriptive (modalités aléthique et épistémique). Les non-classifiants sont associés à un jugement de valeur correspondant à une modalité dont la direction d'ajustement est mixte (à la fois descriptive et injonctive : modalités appréciative et axiologique).

Contrairement à ce qu'affirme Milner, les non-classifiants ne sont tous des quasi-synonymes, parce qu'il convient de distinguer les appréciatifs (*idiot, crétin, abruti, imbécile*) des axiologiques (*salaud, ordure, canaille, scélérat*), parce que la force (paramètre F) du jugement axiologique n'a pas toujours le même degré (comparer *saloperie, ordure* à *chenapan, chipie, garnement*), et enfin parce que certains appréciatifs (ex. *incapable, ignorant, laideron*) et certains axiologiques (ex. *ingrat, hypocrite, paresseux*) ont un contenu relativement précis qui les distingue des autres membres de la classe<sup>16</sup>.

Par ailleurs, nous avons vu que certains NH sont mixtes au sens où ils expriment à la fois des jugements de réalité et des jugements de valeur. C'est le cas de *voleur, tricheur, faussaire, faux-monnaieur, assassin, menteur*, etc. Ces NH donnent des résultats positifs aussi bien avec les tests qui sont positifs avec les classifiants (T1, T1', T2) qu'avec ceux qui sont positifs avec les non-classifiants (T3, T4, T5, T6, T7, T8) :

- (34a) Selon la charia, les voleurs doivent avoir les doigts tranchés (T1)
- (34b) 70% des voleurs sont issus de milieux défavorisés (T1')
- (34c) Ces idiots de voleurs (T2)
- (34d) Ce voleur de Paul (T3)
- (34e) Je trouve que Paul est un voleur (T4)
- (34f) Voleur ! (T5)
- (34g) Il l'a traité de voleur (T6)
- (34h) Quel voleur ! (T7)
- (34i) Il a fait semblant d'oublier de me rendre la monnaie, le voleur !

De surcroît, nous avons vu à la section précédente qu'ils sont les seuls à être positifs avec T12. L'énoncé (35) peut signifier que Paul n'a jamais pris le bien d'autrui, ou qu'il ne l'a pas fait avec une mauvaise intention :

- (35) Paul n'est pas un voleur.

Nous verrons plus loin, qu'il convient de considérer aussi comme mixtes les EFP (*flic, gonzesse*, etc.), mais qu'ils se distinguent des précédents par le statut accordé à chacune des deux modalités qu'ils expriment, ce que révèle un fonctionnement différent des tests. Ces NH présentent pour particularité de donner des résultats négatifs avec T1 (ils ne sont autorisés ni dans le discours scientifique ni dans le discours administratif), mais positifs avec T2 :

<sup>16</sup> Williams (1990 : 141-142) distingue ainsi les prédicats axiologiques « fins » (sans contenu descriptif) et « épais » (pourvus d'un contenu).

(36) Ces idiots de flics / curetons / journaloux / amerloques

ce qui les apparente à la fois aux non-classifiants et aux classifiants<sup>17</sup>.

Soit donc, un premier niveau de répartition des NH :

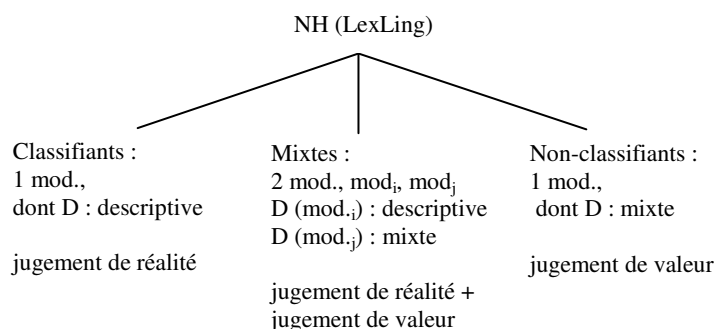


Figure 1 : *classifiants, non-classifiants et mixtes*

#### 6.4. Décomposition des classifiants

Parmi les NH classifiants, on dissocie ceux qui expriment une modalité aléthique de ceux qui indiquent une modalité épistémique. Ces deux types de modalité ont en commun une direction d'ajustement descriptive (c'est en quoi elles correspondent à un jugement de réalité), mais diffèrent quant à l'instance de validation (cf. ci-dessus, tableau 2) : les modalités aléthiques présentent l'attribution de la catégorie exprimée par le NH à un ou des individus comme validée par le réel, comme objective, tandis que les modalités épistémiques la présentent comme subjective, comme validée par une subjectivité, individuelle ou collective. Les NH classifiants aléthiques sont des NH dont l'attribution se fait sur la base de critères objectifs (ex. *cycliste*, *gendarme*, *pêcheur*, *français*). Parmi les NH classifiants épistémiques, on distinguera à nouveau entre 1) les épistémiques existentiels (ex. *devin*), qui impliquent la croyance en l'existence de la classe dénotée, et 2) les épistémiques évaluatifs (ex. *jeune*) qui mettent en œuvre une norme d'évaluation subjective implicite (en l'occurrence un seuil en-deçà duquel un individu peut être considéré comme *jeune*).

Notre délimitation des classifiants diffère donc de celle de Milner (1978) qui n'envisage que ceux qui sont, selon notre modèle, porteur d'une modalité aléthique (i.e. qui sont identifiables sur la base de critères objectifs). Les classifiants aléthiques donnent des résultats positifs avec T1 (ils sont autorisés dans le discours scientifique ou administratif), T'1 (compatibilité avec les statistiques) et T2, et plus ou moins nettement négatifs avec T3-T8 :

- (37a) Ces idiots de cyclistes (T2)
- (37b) ?? Ce cycliste de Paul (T3)
- (37c) ?? Je trouve que Paul est un cycliste (T4)
- (37d) ?\* Cycliste ! (vocatif d'insulte ; T5)
- (37e) ?? Il l'a traité de cycliste (T6)
- (37f) Quel cycliste ! (n'implique pas une interprétation univoque ; T7)
- (37g) ?? Il grimpé la côte, le cycliste ! (T8).

<sup>17</sup> En revanche les tests normalement positifs avec les non-classifiants (T3-T8) donnent des résultats hétérogènes avec les EFP (comparer « cet amerloque de Joe », proposé par Ruwet 1982 : 273, avec « ?? ce flic de Paul »). Sur l'analyse modale de *journaloux*, voir la contribution de Rosio dans ce volume.

Si nous admettons également comme classifiants les NH épistémiques existentiels et évaluatifs, c'est sur la base de l'application des tests. Car ils donnent des résultats comparables, quoiqu'un peu moins nets, à ceux des NH aléthiques. Ils produisent des résultats positifs avec T2 et plus ou moins négatifs avec T3-T8 :

- (38a) Ces idiots de devins (T2)
- (38b) Ces idiots de jeunes
- (38c) ?\* Ce devin de Paul (T3)
- (38d) \* Ce jeune de Paul
- (38e) ?? Je trouve que Paul est un devin (T4)
- (38f) ?? Je trouve que Paul est un jeune<sup>18</sup>
- (38g) ?\* Devin ! (vocatif d'insulte ; T5)
- (38h) ?\* Jeune !
- (38i) ?? Il l'a traité de devin (T6)
- (38j) ?? Il l'a traité de jeune
- (38k) Quel devin ! (n'implique pas une interprétation univoque ; T7)
- (38l) Quel jeune ! (même commentaire)
- (38m) ?? Il a tout prédit, le devin ! (T8)
- (38n) ?? Il n'a pas encore de moustache, le jeune !

Quant au test T1 (compatibilité avec le discours scientifique ou administratif), il appelle quelques commentaires, car il peut paraître paradoxal de considérer comme normale l'utilisation de telles expressions subjectives dans ce type de discours. En fait, les NH épistémiques existentiels sont utilisables dans le discours scientifique à la condition de ne pas être pris en charge par le locuteur (paramètre E de la modalité). C'est pourquoi ils sont systématiquement remplaçables par l'expression « *prétendu* NH » qui explicite la non prise en charge de la modalité par le locuteur :

- (39a) En Grèce, on croyait que les devins (≈ prétendus devins) pouvaient connaître l'issue des batailles à venir
- (39b) En Ecosse, on croit que les revenants (≈ prétendus revenants) viennent hanter les vieux châteaux
- (39c) En Grèce, on respectait les devins (≈ prétendus devins)
- (39d) En Ecosse, on craint encore les revenants (≈ prétendus revenants).

Ce fonctionnement est spécifique aux NH épistémiques existentiels, qui par ailleurs sont identifiables au moyen du test T9 :

- (40) croire aux devins / revenants (≈ croire à l'existence des devins / revenants).

Les NH épistémiques évaluatifs, pour leur part, ne sont utilisables dans le discours scientifique (au moins dans les manuels d'histoire ou de géographie), qu'en référence à une norme subjective mais collectivement partagée, ou clairement explicitée (de sorte que le jugement cesse d'être subjectif) :

- (41a) Dans cette société primitive, les jeunes doivent s'occuper des vieux
- (41b) Dans cette société, les jeunes (de moins de quinze ans) doivent s'occuper des vieux (de plus de soixante-dix ans).

A cette condition (l'explicitation de la norme d'évaluation), des statistiques deviennent même possibles (test T1') :

---

<sup>18</sup> Cette séquence s'oppose à la suite bien formée « Je trouve que Paul est jeune ».

(42) 70% des jeunes (de moins de vingt ans) habitent chez leurs parents.

Rappelons que pour distinguer les NH épistémiques évaluatifs des NH aléthiques, on utilise le test T13 :

(43) Paul est plus / moins jeune que Jean.

Soit le schéma de décomposition des NH classifiants :

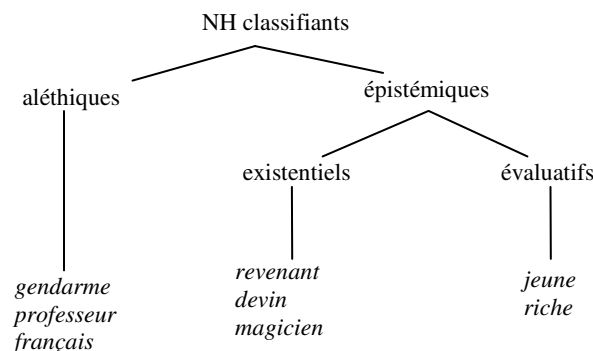


Figure 2 : décomposition modale des classifiants

### 6.5 Décomposition des non-classifiants

Le domaine des NH non-classifiants se décompose en NH porteurs de modalités appréciatives et NH porteurs de modalités axiologiques. Ces deux types de modalités correspondent à des jugements de valeur : elles ont une même direction d'ajustement mixte (à la fois descriptive et injonctive), mais elles se distinguent par leur instance de validation : une subjectivité pour les modalités appréciatives (dont les valeurs concernent le désirable / indésirable), une institution pour les modalités axiologiques (dont le champ de valeurs se réfère au louable / blâmable). C'est parce qu'elles sont relatives à des subjectivités et/ou des institutions différentes qu'un même individu peut être tenu, tour à tour, pour un *héros* ou un *assassin*, pour un *génie* ou pour un *fou*, etc. On a vu que le test T10 permet de dissocier ces deux classes de NH :

(44) Paul est un crétin / \*salaud, mais il n'y est pour rien.

On peut encore distinguer trois sous-classes de modalités appréciatives, selon que le caractère désirable / indésirable concerne le fait « d'être un NH » ou celui « d'être/entrer en relation avec / de fréquenter un NH ». On parlera d'*appréciatif interne* dans le premier cas et d'*appréciatif externe* dans le second. Ainsi le NH *malheureux* (ex. « il faut aider les malheureux ») sera considéré comme appréciatif interne car c'est le fait « d'être un malheureux » qui est indésirable, alors que *ami* sera appréciatif externe dans la mesure où c'est le fait « d'entrer en relation / de fréquenter un ami » qui est désirable. Quant à *idiot*, *crétin*, *incapable*, *ignorant*, *génie*, etc., qui nous ont servi d'exemples jusqu'à maintenant, ils relèvent d'une troisième catégorie : les *appréciatifs mixtes*, qui sont à la fois internes et externes. N'est-il pas, en effet, indésirable « d'être un idiot / ignorant » aussi bien que « d'entrer en relation avec un idiot / ignorant », de même qu'il doit être désirable « d'être un génie » et de « fréquenter un génie » ?

Cependant, l'application des tests montre qu'au niveau lexical, les appréciatifs externes fonctionnent comme des classifiants, c'est-à-dire *qu'ils ne sont appréciatifs qu'au niveau sublexical* (cf. ci-dessous, § 7.2), tandis que les appréciatifs internes sont plutôt à considérer comme des non-classifiants, les mixtes étant très clairement non classifiants. Avant de détailler les résultats des tests, il faut toutefois souligner que si la classe des appréciatifs mixtes est étendue, les deux autres paraissent singulièrement limitées (à quelques unités chacune).

Commençons par examiner les appréciatifs externes (*ami / ennemi / allié / pote / copain / camarade*). Ce sont tous des relationnels : on est l'ami de quelqu'un. Nous les considérons comme classifiants car ils donnent des résultats positifs avec T1-T2, et globalement négatifs avec T3-T8. Dès lors que le terme de la relation est précisé, on peut utiliser ces NH, à l'exception de ceux qui sont familiers (*pote, copain*), dans les textes scientifiques ou, au moins, dans les manuels scolaires (ex. « les ennemis de Charlemagne » ; T1). T2 est franchement positif, à la différence de T3-T8 :

- (45a) Ces idiots d'ennemis (T2)
- (45b) \* Cet ennemi de Paul (T3)
- (45c) ?\* Je trouve que Paul est un ennemi (T4)
- (45d) ?\* Ennemi ! (vocatif d'insulte ; T5)
- (45e) ? Il l'a traité d'ennemi (T6)
- (45f) Quel ennemi ! (n'implique pas une interprétation univoque ; T7)
- (45g) ?? Il a attaqué sur le flanc gauche, l'ennemi ! (T8)

Quant aux mixtes, ils donnent des résultats qui conduisent à les ranger sans hésitation aucune parmi les non-classifiants. Ils sont exclus du discours scientifique ou administratif (T1, T1'), négatifs avec T2, et positifs avec T3-T8 :

- (46a) \* Ces idiots d'incapables (T2)
- (46b) Cet incapable de Paul (T3)
- (46c) Je trouve que Paul est un incapable (T4)
- (46d) Incapable ! (vocatif d'insulte ; T5)
- (46e) Il l'a traité d'incapable (T6)
- (46f) Quel incapable ! (implique une interprétation univoque ; T7)
- (46g) Il a tout raté, l'incapable ! (T8).

Le statut de la sous-classe, très réduite, des appréciatifs internes (*chanceux, malchanceux, malheureux*) est plus difficile à établir. Ils ne semblent pas autorisés dans le discours scientifique ou administratif (T1), encore que leur emploi dans des manuels d'histoire ne soit pas exclu (ex. « Saint Vincent de Paul s'occupait des malheureux »). Mais l'usage de statistiques relativement aux individus qu'ils dénotent paraît très improbable (« ?\* 15% des malheureux ... »). Ils donnent des résultats négatifs avec T2, hétérogènes avec T3, plutôt positifs avec T4, négatifs avec T5-T6, mais positifs avec T7-T8 :

- (47a) \* Ces idiots de malchanceux / malheureux (T2)
- (47b) Ce malchanceux / \*malheureux de Paul (T3)
- (47c) ? Je trouve que Paul est un malchanceux / malheureux (T4)
- (47d) \* Malchanceux / malheureux ! (vocatif d'insulte ; T5)
- (47e) \* Il l'a traité de malchanceux / malchanceux (T6)
- (47f) Quel malheureux / malchanceux ! (implique une interprétation univoque ; T7)
- (47g) Il n'a rien obtenu, le malchanceux / malheureux ! (T8).



En dépit de ce fonctionnement relativement hétérogène, il nous paraît plus approprié de les inscrire dans le domaine des non-classifiants, car ils donnent des résultats globalement négatifs avec T1-T2 et globalement positifs avec T3-T8 (si l'on exclu les deux tests T5-T6 qui servent à identifier les NH susceptibles de fonctionner comme marqueurs d'insulte). Les NH appréciatifs internes négatifs (*malchanceux*) indiquent que l'individu dénoté est une victime, et leur emploi vise à susciter l'empathie plutôt que le mépris, ce qui les distingue radicalement des appréciatifs mixtes (*abruti*)<sup>19</sup>.

D'où la décomposition modale des NH non-classifiants, au niveau lexical :

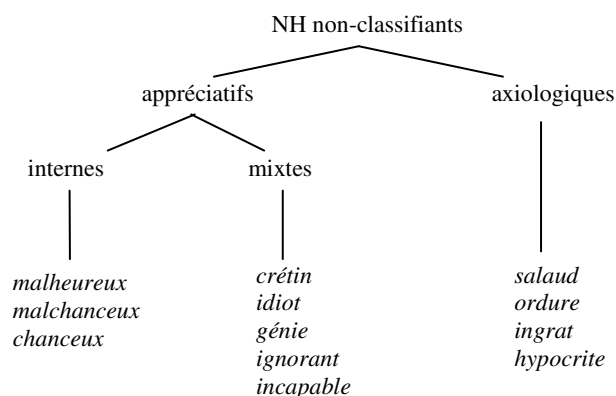


Figure 3 : décomposition modale des non-classifiants

## 6.6 Décomposition des mixtes

Les NH mixtes au niveau lexical sont à la fois classifiants et non-classifiants, dans la mesure où ils articulent un jugement de réalité et un jugement de valeur. On admet qu'ils sont donc porteurs, à ce niveau d'analyse, de deux modalités distinctes. On distingue alors deux cas de figure, selon que ces deux modalités sont ou non véridicibles<sup>20</sup>, c'est-à-dire selon qu'elles peuvent ou non être niées et interrogées. Plus précisément, alors que la modalité aléthique ou épistémique (jugement de réalité) est toujours véridicible, il n'en va pas de même pour la modalité appréciative ou axiologique (jugement de valeur) qui lui est jointe.

Les deux modalités sont véridicibles dans le cas de *menteur* (voir aussi *voleur*, *assassin*, *faussaire*, etc.). On considère que ce NH est porteur de deux modalités, respectivement aléthique et axiologique. La négation et l'interrogation peuvent affecter l'une et/ou l'autre de ces deux modalités. Ainsi dans les énoncés

(48a) Paul n'est pas un menteur

(48b) Paul est-il un menteur ?

la négation et l'interrogation peuvent porter sur le fait de savoir si Paul a dissimulé la vérité (modalité aléthique) et/ou sur le caractère blâmable de cette attitude (par exemple lorsque, sachant qu'il a effectivement caché la vérité, on nie / interroge sur le bien-fondé d'une condamnation morale). Le test T12 (distribution disjonctive de la négation sur les deux modalités) permet d'isoler les membres de cette sous-classe, dont on a vu qu'ils produisent des résultats positifs aussi bien avec T1-T2 (du fait de la modalité aléthique),

<sup>19</sup> Le résultat négatif de *malheureux* avec T3 est plus difficile à expliquer. Peut-être est-ce dû à des raisons morpho-syntaxiques (liées à la nature adjectivale de l'item) plutôt que sémantiques, cf. Ruwet (1982 : 271).

<sup>20</sup> Sur cette distinction essentielle entre modalités véridicibles / non véridicibles, cf. Kronning (1996, 2013), Vet (1997), Gosselin (2005, 2015b).

qu'avec T3-T8 (à cause de la modalité axiologique). Il en va de même pour les NH qui mettent en œuvre une modalité épistémique existentielle jointe à une modalité axiologique. Ce dernier cas est illustré par *sorcière, saint*, etc. Tout comme les épistémiques existentiels purs (*devin, revenant*), ces NH répondent positivement au test T9 (« croire aux sorcières » équivaut à « croire à l'existence des sorcières »), et sont utilisables dans le discours scientifique (T1) où ils induisent une non prise en charge de la part du locuteur. Ainsi, dans les énoncés

(49) Au Moyen-âge, on brulait les sorcières (T1)

(50) Au XVème siècle, 80% des sorcières qui étaient traduites en justice étaient exécutées (T1').

*sorcières* peut-il être remplacé par « *prétendues sorcières* ». De même, ils passent avec succès le test T2, mais, du fait de la modalité axiologique associée, ils donnent aussi des résultats positifs avec les tests T3-T8 :

(51a) Ces idiotes de sorcières (T2)

(51b) Cette sorcière de Marie (T3)

(51c) Je trouve que Marie est une sorcière (T4)

(51d) Sorcière ! (vocatif d'insulte ; T5)

(51e) Il l'a traitée de sorcière (T6)

(51f) Quelle sorcière ! (implique une interprétation univoque ; T7)

(51g) Elle l'a envouté, la sorcière ! (T8).

Comme les deux modalités sont également véridicibles, ces NH passent avec succès le test T12 (distribution disjonctive de la négation), car l'énoncé

(52) Marie n'est pas une sorcière

peut signifier que Marie n'a pas de pouvoirs surnaturels (négation de la modalité épistémique) ou qu'elle ne met pas ses pouvoirs au service du mal (négation de la modalité axiologique).

A ces NH, s'opposent les EFP (équivalents familiers péjoratifs : *flic, amerloque, gonzesse*, etc., identifiés par T14). Ils articulent eux-aussi, au niveau lexical une modalité aléthique (jugement de réalité) à une modalité axiologique ou appréciative négative (jugement de valeur péjoratif). Simplement, de ces deux modalités, seule la modalité aléthique est véridicible, au sens où elle seule peut être niée<sup>21</sup> ou interrogée. Dans les exemples :

(53) Ce n'est pas un flic / une gonzesse / un journaliste

(54) Est-ce un flic / une gonzesse / un journaliste ?

la négation et l'interrogation ne peuvent porter que sur la modalité aléthique (et non sur la modalité appréciative ou axiologique négative). C'est pourquoi, dans un cadre vériconditionnel, ces NH péjoratifs se substituent *salva veritate* à leurs équivalents classifiants (purement aléthiques) : les énoncés contenant les NH *flic, gonzesse, journaliste* ont les mêmes conditions de vérité que ceux qui contiennent à leur place *gendarme, femme* ou *journaliste* (ce qui marque évidemment les limites d'une sémantique strictement dénotationnelle / vériconditionnelle). Du point de vue des tests, leur particularité est d'être indiscutablement négatifs avec T1 (ils sont exclus du

<sup>21</sup> Cette modalité appréciative ou axiologique peut, en revanche, faire l'objet d'une négation métalinguistique (ex. « Ce n'est pas une gonzesse, c'est une dame ! »).

discours scientifique ou administratif à cause de leur caractère familier et appréciatif ou axiologique péjoratif), positifs avec T2 (« ces idiots de flics »), du fait de la modalité aléthique qu'ils encodent, et négatifs avec T12 (distribution disjonctive de la négation) puisque la modalité appréciative ou axiologique est non véridicible.

Soit la décomposition modale des mixtes (à la fois classifiants et non-classifiants) au niveau lexical :

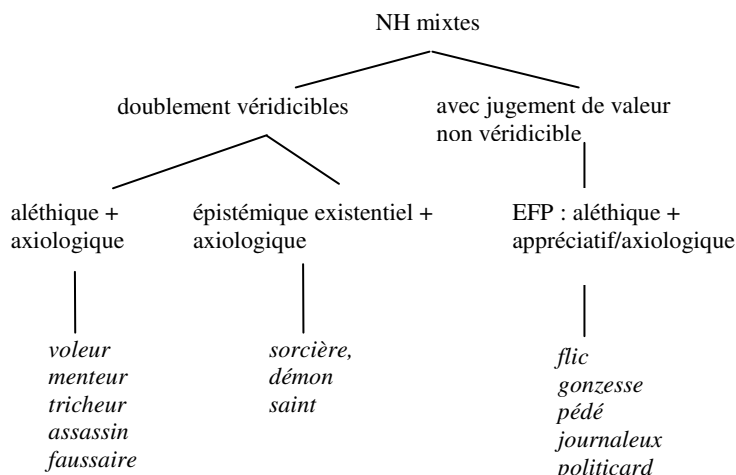


Figure 4 : décomposition modale des mixtes

### 6.7. Synthèse : classes et tests

L'analyse modale des NH au niveau lexical laisse prévoir un nombre *a priori* très élevé de combinaisons possibles, toutefois il semble qu'en français certaines d'entre elles soient privilégiées, de sorte que l'on obtient un ensemble somme toute relativement réduit de classes, à ce niveau ; ce qui n'exclut pas que l'on puisse trouver des éléments plus ou moins isolés qui réalisent des combinaisons de modalités particulières. Ainsi *avorton* paraît combiner une modalité épistémique évaluative (impliquant une norme d'évaluation subjective) et une modalité appréciative négative. Nous sommes amenés à conclure à une valeur mixte doublement véridicible du fait que le test T12 (distribution disjonctive de la négation) paraît s'appliquer positivement. De l'énoncé

(55) Paul n'est pas un avorton

on peut comprendre que Paul n'est pas petit et maigre (modalité épistémique évaluative) et/ou qu'il est bien conformé, qu'il n'est pas ridicule (modalité appréciative mixte). Il n'est toutefois pas sûr qu'il y ait lieu de constituer une classe correspondant à cette combinaison modale. Seule la poursuite des investigations pourrait amener à revoir et compléter la classification proposée ici, que nous résumons au moyen de la figure 5.

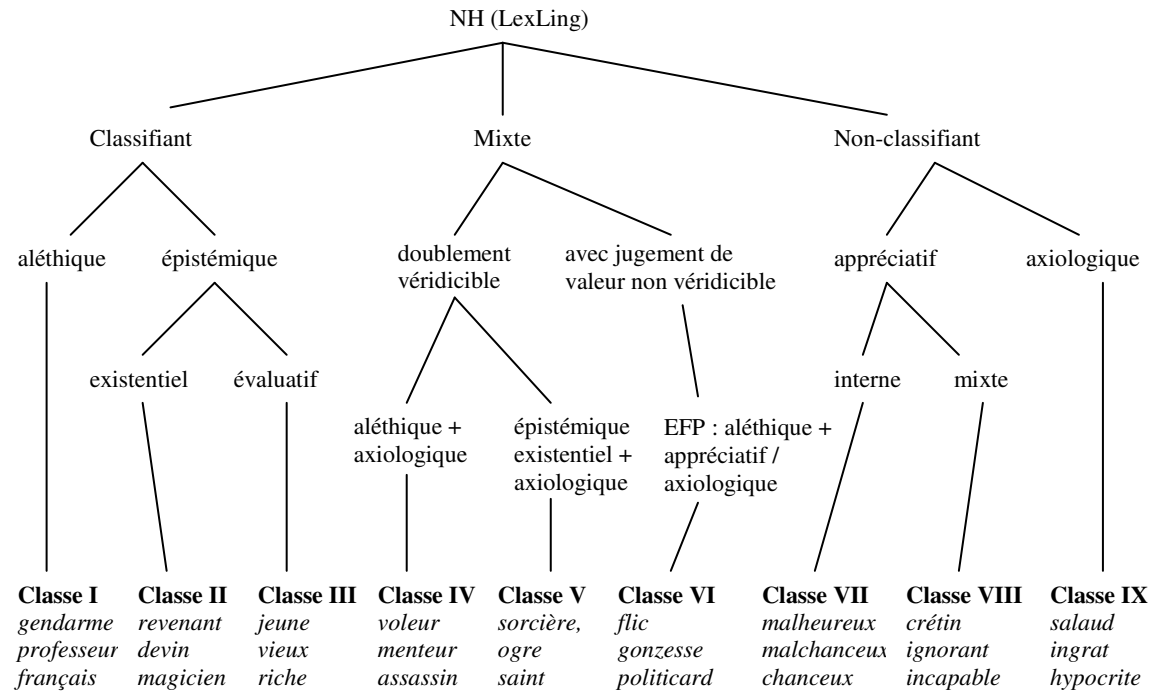


Figure 5 : classes de NH au niveau LexLing

Chacune de ces neuf classes est identifiée au moyen de l'application des tests présentés dans le tableau 8. Soit le tableau 9 des résultats de l'application des tests pour chacune des classes de NH.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14
I	+	+	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
II	+	+	-	-	-	-	-	-	+			-	-	-
III	+	+	-	-	-	-	-	-	-			-	+	-
IV	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	+		-
V	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	+		-
VI	-	+		-		+	-		-			-		+
VII	+ ?		+	+	-	-	+	+	-	+	+	-	+	-
VIII	-	-	+	+	+	+	+	+	-	+	+	-	+	
IX	-	-	+	+	+	+	+	+	-	-	-	-		

Tableau 9 : classes et tests de niveau LexLing

« + » indique une réponse positive, « - » une réponse négative. Les cases vides correspondent à des jugements indéterminés, soit parce qu'on ne sait pas clairement si le test s'applique, soit parce qu'il donne des résultats qui varient selon les membres de la classe.

De ce fait, on ne peut pas s'appuyer directement sur ce tableau pour classer les NH. Il faut impérativement éviter de faire passer tous les tests aux différents NH : certains tests ne sont pas pertinents pour tous les NH, et/ou sont indécidables avec certains NH. Par exemple, il est inutile et très difficile de savoir si l'on peut dire « X est (un) alsacien, mais il n'y est pour rien ». C'est pourquoi nous allons proposer un classificateur de NH, qui applique, pour chaque NH testé, un nombre minimal de tests, organisés selon une succession préétablie, qui garantit leur pertinence au moment où ils sont mis en œuvre.

### 6.8 Un classificateur des NH, au niveau LexLing

La Figure 6 représente le schéma d'une procédure de classement semi-automatique, conçue sous la forme d'un arbre de décision, qui procède par demandes à l'utilisateur, lequel doit répondre positivement ou négativement à la question de savoir si le test s'applique au NH de son choix. Nous n'avons retenu que les tests qui nous paraissent indispensables, et auxquels, il ne semblait pas trop difficile de répondre (c'est à l'usage que le système pourra être amélioré). Ce système est conçu pour être implémenté, mais il est facile de l'utiliser « à la main ». Concrètement, l'utilisateur (linguiste) entre un NH de son choix. Ce NH est substitué à toutes les occurrences de NH figurant dans les tests. L'utilisateur répond successivement aux questions posées, et le système produit un classement (il indique l'appartenance du NH à une des neuf classes), en sortie.

Chaque étape de la procédure est représentée par un test ou un choix de tests.

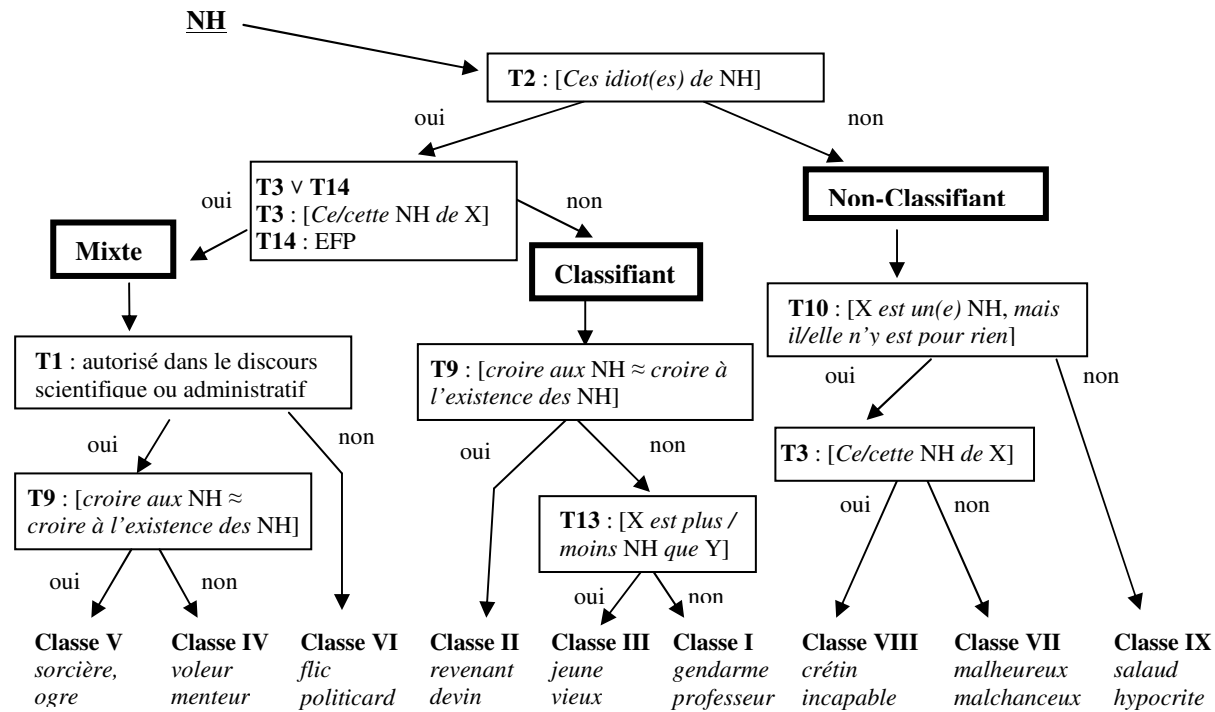


Figure 6 : classificateur des NH au niveau Lexling

Si l'on souhaite tester la validité du classement, il sera alors possible de se reporter à la ligne du tableau 9 correspondant à la classe attribuée au NH afin de lui appliquer l'ensemble des autres tests attribués à cette classe. Ces autres tests fonctionnent alors comme *tests de vérification* du classement produit.

Soit un exemple. L'utilisateur rentre le NH *vaurien*. Le système remplace toutes les occurrences de NH par *vaurien* (et opère les accords nécessaires). L'utilisateur doit répondre à la première question : « est-ce que [cet idiot de vaurien] est une séquence naturellement bien formée ? ». Il répond négativement, et le système lui demande alors s'il peut dire, hors contexte très particulier « Paul est un vaurien, mais il n'y est pour rien ». La réponse étant encore négative, le système classe le NH *vaurien* dans la classe IX, qui est la classe de NH purement axiologiques, qui contient aussi *salaud, canaille, ordure, ingrat, hypocrite, etc.*

S'il veut contrôler la validité de ce classement, l'utilisateur se reporte à la ligne correspondant à la classe IX dans le tableau 9, il remarque qu'au cours de la procédure, *vaurien* a été soumis successivement aux tests T2 et T10 et il vérifie qu'il donne les résultats attendus avec les autres tests caractéristiques de cette classe. Il observe qu'il donne des résultats positifs avec les tests T3-T8 et négatifs avec T1, T1', T9-T12. Le classement de *vaurien* dans la classe IX, comme NH purement axiologique, se trouve donc confirmé.

Si d'aventure les résultats s'avèrent incohérents (au sens où ils ne sont pas prévus par le système), c'est soit que l'on a affaire à une combinaison de modalités inédite, soit l'effet d'un dysfonctionnement du système, auquel il faudra remédier (c'est en quoi ce type de dispositif peut donner lieu à une démarche expérimentale).

Certains classements obtenus peuvent paraître contraires à l'intuition. Par exemple *millionnaire* et *violeur* se trouvent classés comme aléthiques, alors qu'ils semblent porteurs de modalités respectivement appréciative positive et axiologique négative. Ce n'est pas là l'effet d'un dysfonctionnement, mais cela montre la nécessité d'une structure modale. Car les évaluations appréciative et axiologique, indéniablement associées à ces NH, n'apparaissent pas au niveau lexical (elles ne sont pas syntaxiquement visibles), mais uniquement au niveau sublexical, comme on va le voir à la section suivante.

## 7 Modalités associées aux NH au niveau SubLing

### 7.1 Gloses et modalités de niveau sublexical

Jugements de réalité et jugements de valeurs peuvent se trouver mêlés au sein de la signification d'un NH, mais ils ne le sont pas nécessairement au même niveau d'analyse. Alors que *voleur menteur, assassin* combinent, au niveau lexical, un jugement de réalité et un jugement de valeur, ce qui est indiqué par les tests syntaxiques, les NH *complice, récidiviste*<sup>22</sup>, *contrefacteur, violeur, cambrioleur*, qui, à première vue, paraissent comparables aux précédents fonctionnent, au niveau lexical, comme de purs classifiants (aléthiques). Les tests syntaxiques montrent en effet qu'ils relèvent de la classe I (à la différence de *voleur, menteur, etc.* qui appartiennent à la classe IV). Ils acceptent T1, T2, mais non T3-T8 :

(56a) ?\* Ce complice de Paul ! (T3)

(56b) ?? Je trouve que Paul est un complice (T4)

(56c) ?? Complice ! (vocatif d'insulte ; T5)

<sup>22</sup> Je dois cette observation à Vassil Mostrov.

(56d) ?? Il l'a traité de complice (T6)

(56e) Quel complice ! (n'implique pas une interprétation univoque ; T7)

(56f) ?\* Il nous a volés, le complice ! (T8).

Il n'est cependant pas douteux qu'ils expriment un jugement axiologique négatif, qui apparaît dans les définitions proposées par les dictionnaires. Ainsi, pour *complice*, la définition du TLFi mentionne le terme de *délit*, porteur d'une modalité intrinsèque, axiologique négative : « Personne qui a pris ou prend part au même délit qu'une autre personne, qui a aidé ou aide quelqu'un à commettre un délit », TLFi). On considèrera donc que *complice* est aléthique au niveau lexical (identifié par les tests syntaxiques), mais porteur d'une modalité axiologique négative au niveau sublexical, modalité attestée par les définitions et gloses. Le même raisonnement vaut pour *récidiviste* ou *contrefacteur*.

Il apparaît ainsi, que même si l'on laisse provisoirement de côté les stéréotypes associés, nombre de NH classifiants, aléthiques au niveau lexical, sont porteurs de modalités axiologiques et/ou appréciatives au niveau sublexical. C'est ce qui distingue, par exemple, *migrant*, *clandestin*, et *réfugié*. L'application des tests syntaxiques leur confère le statut de classifiants aléthiques (par opposition à *parasite* qui, dans cet emploi, est non-classifiant), mais les définitions ou gloses font apparaître une modalité axiologique négative associée à *clandestin* (« illégal »), et une modalité appréciative négative pour *réfugié* (« qui fuit une menace »), tandis que *migrant* reste neutre, au sens où les sous-prédicats qui servent à le définir sont eux-mêmes aléthiques (« personne effectuant une migration », TLFi).

En revanche, il est à remarquer que certains NH mixtes (à la fois classifiants et non-classifiants) au niveau lexical n'impliquent pas de jugement de valeur au niveau sublexical (si on ne prend pas en compte le stéréotype). Il s'agit des EFP (*flic*, *gonzesse*, etc., classe VI). C'est une des caractéristiques qui les distinguent des mixtes de la classe IV (*voleur*, *tricheur*, *assassin*). Alors qu'un voleur est « une personne qui commet des vols » (où *commettre* exprime une modalité axiologique négative), un flic est simplement un gendarme, une gonzesse une femme, etc. C'est aussi pourquoi l'usage des EFP ne peut donner lieu à une accusation de diffamation<sup>23</sup> (à la différence de *voleur*, *menteur*, etc.), et pourquoi leur usage peut paraître choquant pour qui ne partage pas les stéréotypes négatifs associés : la valeur axiologique négative au niveau lexical n'est pas justifiée au niveau sublexical. En d'autres termes, on condamne (verbalement) un *voleur* parce qu'il *commet* des vols, mais on condamne un *flic*, une *gonzesse*, un *bougnoule* sans raison explicite (c'est uniquement au plan du stéréotype que ces raisons sont évoquées, sous forme de sous-prédicats stéréotypiques, cf. ci-dessous, § 8.4).

Les modalités qui se manifestent dans les définitions et les gloses peuvent apparaître sous des formes très variées : modalités intrinsèques (dénotées ou associées) aux sous-prédicats, modalités extrinsèques à ces sous-prédicats (par ex. *gendarme* : personne qui *peut* et *doit* assurer l'ordre). Le fait que ces modalités sublexicales puissent être intrinsèques dénotées ou extrinsèques rend possible l'apparition de modalités injonctives (déontiques et bouliques). Si ce sont des modalités déontiques qui apparaissent au niveau sublexical avec *gendarme*, c'est une modalité boulique qui est associée à *demandeur d'asile* (« personne qui *désire* / *recherche* une protection internationale ») ou à *mendiant* (« personne qui *demande* l'aumône »).

<sup>23</sup> Cf. Lagorgette (2012).



De façon générale, ce type d'analyse permet de répondre au problème de la double nature, à la fois objective et subjective, de la « réalité sociale » soulevé par Searle (1998 : 87). Les NH de profession et de statut (*gendarme, professeur, colonel, prêtre*, etc.) sont pris par Milner et Ruwet pour les archétypes de noms classifiants, parce que l'appartenance d'un individu aux classes qu'ils désignent est fondée sur des critères objectifs, et pourtant qu'est-ce qu'un professeur, sinon un individu auquel une institution reconnaît certains droits et devoirs ? Et il en va ainsi de tous ces NH. La modalité aléthique au niveau lexical s'accompagne systématiquement de modalités déontiques (droits et devoirs) au niveau sublexical (cf. Baider & Todirascu, ce volume).

Comme il n'est évidemment pas envisageable d'analyser et de classer l'ensemble, infiniment divers, des modalités de niveau sublexical, intrinsèques aux NH, nous avons choisi de nous attarder quelque peu sur les modalités appréciatives et axiologiques associées, au niveau sublexical, aux classifiants aléthiques (classe I) pour montrer comment jugements de réalité et jugements de valeur peuvent être compris dans la signification des NH apparemment objectifs (aléthiques).

## 7.2. Les modalités appréciatives et axiologiques intrinsèques aux NH classifiants

Au niveau sublexical, une distinction supplémentaire doit être introduite à propos des modalités appréciatives et axiologiques. Il s'agit de la distinction entre source et objet. En effet un individu dénoté par un NH peut être présenté, par ce NH, comme la source ou comme l'objet d'un jugement de valeur, appréciatif ou axiologique<sup>24</sup>. En d'autres termes, l'individu dénoté peut évaluer appréciativement ou axiologiquement une situation, ou bien faire lui-même l'objet d'une évaluation appréciative ou axiologique. Or c'est seulement dans le cas où l'individu constitue l'objet du jugement que l'on peut considérer le NH comme porteur d'un jugement de valeur au niveau sublexical. Ainsi *complice* exprime un jugement axiologique-objet (i.e. qui affecte l'individu dénoté) et donc un jugement de valeur, tandis que *protestant* – comme tous les NH d'adepte / partisan (cf. Lignon & Namer, ce volume) – indique que l'individu dénoté est source de jugements axiologiques, mais ne constitue pas par lui-même un jugement de valeur sur l'individu en question (sauf à faire intervenir des stéréotypes). De même, dans le champ appréciatif, *aquariophile* sert à dénoter les individus qui aiment les poissons et les plantes d'aquarium, *anglophobe* ceux qui n'aiment pas ce qui est anglais, *agoraphobe* ceux qui craignent de se trouver dans des lieux publics (cf. Oberlé, ce volume). Dans les trois cas il s'agit d'une modalité appréciative-source, puisque c'est l'individu dénoté qui est à l'origine du jugement. En revanche, parmi ces trois NH, seul *agoraphobe* (tout comme *claustrophobe*) est également appréciatif-objet, dans la mesure où l'individu présenté comme agoraphobe fait lui-même l'objet d'un jugement appréciatif (on considère que son état est indésirable). On admet ainsi que tous les NH renvoyant à des *pathologies* sont porteurs de modalités appréciatives-objet négatives de niveau sublexical (bien qu'ils soient classifiants aléthiques au niveau lexical). Encore faut-il préciser, dans le cas de l'appréciatif-objet uniquement, s'il s'agit d'appréciatif interne (« être un NH » est désirable ou indésirable, ex. *malade, aveugle* : « personne qui souffre de maladie / cécité ») ou externe (« être en relation avec un NH » est désirable / indésirable, ex. *ami, ennemi, allié*).

<sup>24</sup> Cette distinction renvoie à la structure actancielle du *désirable* : une situation x est désirable pour un bénéficiaire y, de l'avis de z. Dans le cas des modalités appréciatives intrinsèques aux NH, le choix de la valeur de y est à l'origine de la distinction entre appréciatif interne et externe, tandis que l'opposition entre source et objet provient de la valeur de z.

Pour reprendre notre exemple initial, si *migrant* est « neutre », au sens où il ne comporte que des sous-prédicats aléthiques, *clandestin* est porteur, au niveau sublexical, d'une modalité axiologique-objet négative (être un clandestin est blâmable, parce qu'illégal), tandis qu'à *réfugié* sont associées à la fois une modalité appréciative-objet interne négative (être un réfugié est indésirable, un réfugié est une victime) et une modalité appréciative-source positive (un réfugié considère comme désirable d'être accueilli).

Soit la classification obtenue pour les NH classifiants aléthiques porteurs, au niveau sublexical, de modalités appréciatives ou axiologiques.

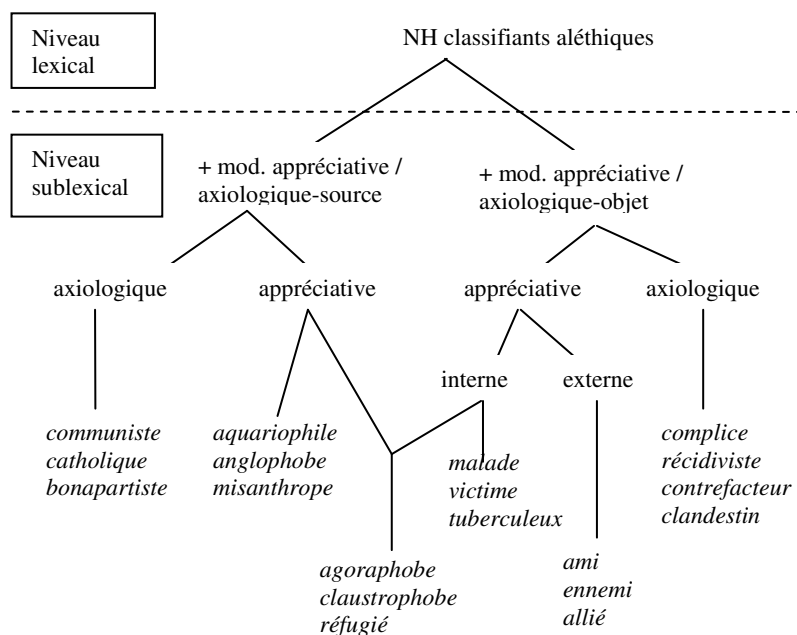


Figure 7 : classifiants porteurs de modalités appréciatives ou axiologiques au niveau SubLing

Remarquons enfin que d'autres combinaisons de modalités appréciatives et axiologiques sont possibles au niveau sublexical. Par exemple, le NH *terroriste* subsume des modalités sublexicales axiologique-source (un terroriste est un adepte / partisan d'un système de valeurs axiologiques) et appréciative-objet externe négative (un terroriste sème la terreur).

## 8. Modalités associées aux stéréotypes

Nous retenons de la tradition saussurienne et de la sémantique structurale qu'il est nécessaire de distinguer, dans la signification d'un nom, une composante stable (en synchronie) liée au système différentiel de la langue (la part linguistique de la signification) et une composante plus variable due aux connaissances et aux opinions relatives à l'entité dénotée (la part encyclopédique). Cette distinction théorique très générale vaut aussi pour le contenu modal des noms. Reste qu'elle est notoirement difficile à mettre en œuvre au plan empirique. Le meilleur test est encore celui de l'annulabilité : seules les caractéristiques sémantiques contextuellement annulables seraient liées aux connaissances du monde ; les traits sémantiques issus du système linguistique seraient nécessaires et donc non annulables. Cependant, dès qu'on essaie de l'appliquer, ce test se heurte à des difficultés telles qu'elles ont pu conduire à remettre

en cause la distinction théorique. En effet, si, la signification d'un nom se définit sur la base d'un prototype, elle ne contient plus que des traits typiques, plus ou moins facilement annulables, et la distinction entre le linguistique et l'encyclopédique devient invérifiable. Notre objectif est de maintenir cette distinction, mais de préciser le fonctionnement du critère de l'annulabilité, sur la base d'une analyse plus complexe des degrés de variabilité qui affectent les éléments constitutifs de la signification attribuée à un nom. Nous serons alors en mesure de définir précisément le stéréotype et de proposer un test pour mettre au jour les éléments stéréotypiques.

### 8.1 Variabilité et stéréotypes

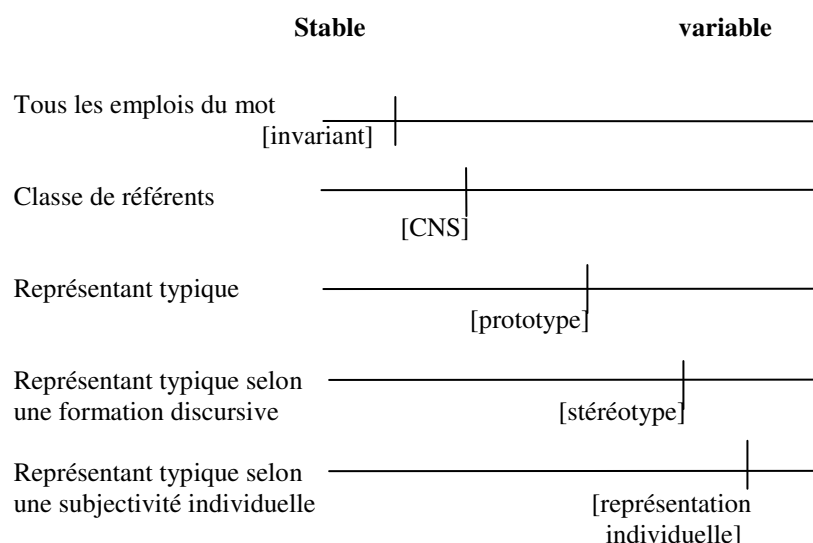
Dans le cas des modalités intrinsèques aux NH, un élément supplémentaire vient compliquer la mise en œuvre du critère de l'annulabilité. Il s'agit de la prise en charge (paramètre E). Avec certains NH, les modalités intrinsèques ne sont pas nécessairement prises en charge par le locuteur. On a déjà rencontré cette situation avec les épistémiques existentiels (*devin, sorcière*), c'est aussi ce qui se produit parfois avec *flic*, porteur d'une modalité axiologique négative qui n'est pas toujours prise en charge (en particulier depuis la fameuse formule de Clémenceau, alors ministre de l'intérieur, qui se désignait comme « le premier flic de France »), ou plus nettement encore avec *rebelle*, qui se trouve souvent valorisé, précisément parce qu'il est marqué comme axiologiquement négatif pour certaines institutions, auxquelles s'opposent les locuteurs qui le valorisent. Tout ceci n'est cependant guère gênant : il suffit de bien distinguer, comme le modèle l'impose, entre instance de validation (paramètre I) et prise en charge par un locuteur (paramètre E). En revanche, ce qui paraît plus problématique, c'est qu'un locuteur résolument raciste ou sexiste puisse utiliser *négro* ou *gonzesse*, en prenant en charge le jugement de valeur associé, et cependant considérer que cette dépréciation ne s'applique pas à tous les noirs ou à toutes les femmes, bref, qu'il admette des exceptions dans des énoncés du type :

(57a) C'est un négro, mais il est vraiment formidable

(57b) C'est une gonzesse, mais elle est vraiment formidable.

Cette annulabilité de la valeur dépréciative devrait conduire à considérer que le caractère péjoratif de *négro* et de *gonzesse* ne relève pas du système de la langue (mais uniquement des représentations du monde), et pourtant ce trait péjoratif s'impose à tous les locuteurs (au moins en synchronie), quelles que soient leurs convictions, et paraît donc, de ce fait, relever de la langue plutôt que de l'idéologie et du rapport au monde.

Pour sortir de cette impasse, nous proposons de distinguer divers degrés de variation et donc d'annulabilité. Le principe consiste à définir les domaines sur lesquels s'exerce la relation d'opposition entre ce qui est stable et ce qui est variable. Selon que cette frontière concerne 1) l'ensemble des emplois du mot, 2) l'ensemble des individus dénotés par l'emploi dénominal du NH, 3) l'ensemble des formations discursives dans lesquels le NH est employé, 4) l'ensemble des locuteurs qui utilisent le NH, on obtient un statut différent de la part stable de la signification. Mais ce qui est remarquable, c'est que ces différentes positions de la frontière entre le stable et le variable se laissent disposer selon un ordre relativement strict, représentable comme suit :



**Figure 8** : répartition de la stabilité et de la variabilité dans les significations lexicales

Il faut comprendre que ce qui est stable à un niveau supérieur, dans la figure 8, l'est aussi à un niveau inférieur, mais que la réciproque est fautive.

Certaines théories font l'hypothèse que l'on doit retrouver une part sémantique stable dans tous les emplois d'un mot. C'est, par exemple, l'*invariant* dans la théorie des opérations énonciatives de Culioli ou le *signifié de puissance* en psychomécanique (cf. Picoche 1986). Nous ne nous attarderons pas sur cette question éminemment complexe ici, car nous n'envisageons les signes que nous étudions que dans leur emploi de noms d'humains. On peut toutefois indiquer que les modalités de niveau sublexical peuvent servir à remplir ce rôle, si l'on songe, par exemple, à l'analyse de l'invariant (décrit sous formes de « propriétés extrinsèques ») attaché à *client* selon Cadiot & Nemo (1997 : 27) : « dont *il faut* s'occuper ».

Si l'on envisage maintenant uniquement l'emploi des signes comme noms d'humains, on peut faire porter la variation sur les caractéristiques attribuées aux individus dénotés, dans leur ensemble, par le NH. Deux options sont alors possibles, qui déterminent deux positions nettement distinctes de la frontière entre le stable et le variable. Soit l'on ne retient que la stabilité absolue, la nécessité, et la zone de stabilité correspond aux *conditions nécessaires et suffisantes* (CNS), fixée, dans le cadre de la « division du travail linguistique » (Putnam 1990 : 57) par les scientifiques, les experts en terminologie ou l'autorité administrative<sup>25</sup>, soit l'on se réfère à l'usage ordinaire du langage, et l'on étend la zone de stabilité jusqu'à la limite de la stabilité relative. On obtient alors le *prototype* : l'ensemble des caractéristiques qui valent pour tout représentant typique de la classe, même s'il existe des membres atypiques (des

<sup>25</sup> La stabilité dont il est question ici n'est que synchronique. On sait, au moins depuis Quine (éd. 2003 : 77), que l'analyticité et les définitions sont révisables. Il peut même arriver que le stéréotype soit diachroniquement plus stable que les CNS. Nicolae (2013) montre ainsi que la communauté des astrophysiciens a été amenée à changer la définition du nom *planète* (et donc les CNS) de façon à intégrer les exoplanètes. La raison de ce changement provient du stéréotype associé (« les planètes peuvent abriter la vie »), qui paraît avoir une influence non négligeable sur les financeurs.

exceptions) qui ne partagent pas toutes ces caractéristiques (cf. Lakoff 1987, Kleiber 1990<sup>26</sup>). Il paraît légitime de considérer que là s'arrête le champ proprement linguistique. La zone restante relève de l'encyclopédie et de nos connaissances et opinions sur le monde. Il reste cependant envisageable de définir de la stabilité relative à l'intérieur de ce domaine. Car les formations discursives (les religions, les idéologies, etc.), et plus généralement l'opinion commune (la *doxa*) construisent des *stéréotypes sociaux*, i.e. des représentations des individus dénotés relativement stables (cf. Lakoff 1987 : 115 sq.)<sup>27</sup>. Simplement, cette stabilité dépend non du système de signes, mais des discours dans lequel le NH se trouve pris. Enfin l'usage individuel peut encore attribuer aux NH des représentations temporellement stables (quoique variables d'un individu à l'autre) qui viennent s'ajouter à certaines représentations stéréotypiques (tout en s'opposant éventuellement à d'autres).

Prenons un exemple. Le nom *gendarme* présente une grande diversité d'emplois, dont certains ne renvoient pas à des humains, par exemple lorsqu'on dit que « la commission de Bruxelles est le gendarme de l'Europe », ou lorsqu'on réfère à une variété de saucisson, à une tache dans un diamant ou à un bloc rocheux proéminent ... La recherche d'un invariant sémantique conduirait à essayer de trouver des éléments communs, fussent-ils extrêmement abstraits, à tous ces emplois. Si l'on retient l'emploi actuel comme NH, on peut isoler des CNS, définies par l'autorité administrative : l'appartenance au corps de la gendarmerie. Mais il est possible aussi, et sans aucun doute souhaitable d'un point de vue linguistique, d'étendre la signification du NH jusqu'aux traits prototypiques, qui concernent le maintien de l'ordre (« qui peut et doit assurer l'ordre »), même si l'on sait que certains membres de la gendarmerie sont affectés à d'autres tâches (de même que tous les *pompiers* ne sont pas chargés de lutter contre les incendies). Que l'on prenne maintenant en compte les différents discours dans lesquels le NH peut se trouver employé, et l'on observe diverses représentations stéréotypiques, qui varient selon l'idéologie, autoritariste ou antiautoritaire, qui préside à ces discours. Ainsi le gendarme peut-il être perçu comme *autoritaire*, *borné*, *inquiétant*, *injuste*, ou, au contraire, comme *courageux*, *rassurant*, *protecteur*. Enfin un locuteur particulier peut avoir une représentation personnelle, mais relativement stable, des gendarmes, nourrie d'expériences individuelles, de fantasmes, etc. qui s'ajoutent à l'un ou l'autre des stéréotypes associés.

Dans ce cadre, prototype et stéréotype sont nettement distingués et articulés<sup>28</sup>. Le prototype s'impose à la communauté linguistique, le stéréotype ne vaut que pour une formation discursive. De sorte qu'on peut dire qu'un stéréotype est un prototype admis par une formation discursive, et rejeté par d'autres.

Les EFP (*flic*, *gonzesse*, etc.) ont pour particularité d'inscrire l'évaluation négative normalement associée aux traits stéréotypiques attachés à leurs équivalents aléthiques (*gendarme*, *femme*, etc.) dans le prototype, c'est-à-dire dans la composante linguistique de la signification. C'est pourquoi cette évaluation négative s'impose quel que soit le contexte idéologique, mais tolère des exceptions concernant les individus dénotés (ex. 57a,b).

<sup>26</sup> La particularité du prototype d'un N est d'avoir un contenu plus riche que les CNS attribuées à ce N, sans que cela induise systématiquement une restriction de son extension, puisque les éléments de la classe peuvent s'éloigner à des degrés divers du représentant typique.

<sup>27</sup> Sur cette notion, cf., entre autres, Putnam (1975), Slakta (1994), Fradin (1984), Anscombe (2001), Amossy & Herschberg Pierrot (2014).

<sup>28</sup> Pour une discussion sur les deux notions, cf. Geeraerts (2010 : 253-258).

Les différentes caractéristiques stéréotypiques se présentent aussi bien sous forme de sous-prédicats que de modalités attachées à ces sous-prédicats. Nous nous sommes donné pour tâche de prendre en compte la composante linguistique (prototype inclus) de la signification des NH, et d'évoquer la part stéréotypique de cette signification. Si la composante linguistique a pu être abordée au moyen de tests (pour le niveau lexical) et de gloses (pour le niveau sublexical), il reste à définir un moyen d'investigation des stéréotypes sociaux.

## 8.2 Identification des caractéristiques stéréotypiques

On a vu au § 5 que la découverte et l'identification des stéréotypes pouvait s'appuyer sur l'examen des cooccurrences dans les textes, sur les enchaînements et inférences ainsi que sur les tâches de complétion ou de décision lexicale. Nous évoquerons ici plus particulièrement la question des tests d'enchaînement. Soit des exemples adaptés de Lakoff (1987) et d'Anscombe (2001) :

- (58a) Ce savant est normal. Il est distrait
- (58b) Paul est un savant. Donc / par conséquent il est distrait
- (58c) Paul est un savant, mais / pourtant il n'est pas distrait.

Ces enchaînements par *donc* et *pourtant*, ainsi que l'emploi de l'adjectif *normal* sont censés mettre au jour des contenus stéréotypiques associés au N. Le problème de ce type de jugement de « normalité » est qu'il provient du linguiste lui-même, ce qui ne va pas sans difficulté lorsqu'on a à traiter des stéréotypes liés à des idéologies spécifiques. Pour remédier à ce type de difficulté, nous proposons un autre type de test, fondé sur le concept d'*enthymème*, issu de la dialectique et de la rhétorique d'Aristote (*Topiques* I, 1, 100a 30-100b 26).

Un enthymème est un syllogisme (qui répond aux règles strictes de formation de ce type de raisonnement déductif) qui possède deux caractéristiques particulières : 1) il se donne sous forme incomplète<sup>29</sup> (il manque une prémisse et/ou la conclusion), 2) l'une des prémisses, au moins, est simplement probable (car issue de la *doxa*), de sorte que la conclusion n'est que probable. Soit un exemple. A la question de savoir si Paul est bien payé, on peut répondre :

- (59) C'est un dentiste.

Pour que cet énoncé puisse être considéré comme pertinent, comme constituant une réponse à la question posée, il est nécessaire de reconstituer l'enthymème, le syllogisme sous-jacent, dont l'énoncé (59) exprime la prémisse mineure :

- (60) Les dentistes sont bien payés  
Or Paul est un dentiste  
Donc Paul est bien payé.

Ce qui apparaît, c'est que la prémisse majeure ainsi reconstituée (« les dentistes sont bien payés ») explicite un stéréotype disponible dans la *doxa*, qui seul garantit la pertinence de (59) comme réponse à la question posée<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Cf. Quintilien, *L'institution oratoire* V, 14, Arnauld & Nicole *La Logique ou l'art de penser* III, 14.

<sup>30</sup> Ce type d'enchaînement est également évoqué, de façon informelle, par Wedgwood (2007), repris par Larrivée et Longhi (2012).

Nous nous proposons donc d'utiliser ce moyen pour faire apparaître les stéréotypes constitutifs de la *doxa* et associés aux NH. L'avantage par rapport aux autres moyens envisagés, c'est qu'il n'est lié à aucun discours particulier, et pas davantage à la conception du monde du linguiste, qui peut ainsi mettre au jour des stéréotypes qu'à titre personnel, il récuse radicalement. Soit un exemple :

- (61) – Est-ce un bon conducteur ?  
– C'est une femme.

Cette réponse sera naturellement interprétée comme négative (par reconstruction de l'enthymème fondé sur la prémisse majeure : « les femmes conduisent mal »). Si l'on ne partage pas le stéréotype, cela n'a pas d'incidence sur l'interprétation de la réponse. On conteste la validité du stéréotype mais non son existence : « mais je ne suis pas d'accord avec vous », « il ne faut pas généraliser », etc.

Dès lors le test peut être ainsi formulé : on soumet au jugement du linguiste un enchaînement question-réponse du type de (61). Il doit alors se demander si la réponse est pertinente, et, le cas échéant, si elle est positive ou négative. Si la réponse n'est pas pertinente, cela signifie qu'il n'y a pas de stéréotype associé (au moins à la connaissance du linguiste qui l'évalue). Exemple :

- (62) – Est-ce un bon conducteur ?  
– C'est un poissonnier.

Si la réponse est pertinente, mais virtuellement ambiguë, c'est qu'il existe, dans la *doxa*, des stéréotypes opposés associés au NH :

- (63) – Peut-on lui faire confiance ?  
– C'est un fonctionnaire / gendarme / responsable de parti politique, etc.

Si la réponse est pertinente et non ambiguë, on peut conclure à l'existence d'un stéréotype, même si on ne le partage pas (ex. 61).

Nous nous intéressons, dans les pages qui suivent uniquement aux jugements de valeur attachés aux stéréotypes associés aux NH.

### 9.3 Tests pour les jugements de valeur de niveau lexical

Comme pour la composante strictement linguistique de la signification, il paraît important de dissocier, pour le stéréotype, le niveau lexical du niveau sublexical. Car on peut avoir une représentation globale (de niveau lexical), positive ou négative, des individus appartenant à une classe, et une variété de représentations d'orientations diverses attachées à ses sous-prédicats. Empruntons un exemple au monde animal. Le nom *crapaud* subsume des sous-prédicats stéréotypiques porteurs de modalités appréciatives positives et négatives : le crapaud est *inoffensif*, *utile*, *laid*, *répugnant*, etc. Cependant, au niveau lexical, l'image globale du crapaud est négative, comme le montre le test :

- (64) – Cet endroit est-il agréable ?  
– Il y a beaucoup de crapauds (réponse négative, par défaut).

De plus, pour monter l'utilité d'isoler un niveau lexical (global), on peut faire valoir que si certaines variétés d'insectes font l'objet d'une appréciation positive, alors que

d'autres suscitent une appréciation fortement négative, à l'ensemble de la catégorie *insecte* est associée une modalité appréciative négative. Comparons :

- (65) – Cet endroit est-il agréable ?  
 – Il y a beaucoup de papillons (réponse positive, par défaut)  
 – Il y a beaucoup d'araignées / de moustiques (réponse négative, par défaut)  
 – Il y a beaucoup d'insectes (réponse négative par défaut).

Il nous faut préciser que ce type de test, par réponse enthymématique, s'applique aussi, évidemment, à la composante linguistique de la signification (cf. § 5). Simplement son utilisation permet de faire surgir les représentations stéréotypiques qui, par nature, échappent aux tests linguistiques (présentés à la section précédente). Comparons *voleur* et *banquier*. Les tests linguistiques conduisent à classer *voleur* parmi les mixtes (classe IV) et *banquier* parmi les classifiants aléthiques (classe I). Cependant, le test destiné à faire apparaître les stéréotypes donne des résultats comparables :

- (66) – Peut-on lui faire confiance ?  
 – C'est un voleur / banquier (réponse négative, par défaut).

On admettra donc que ces deux NH sont également porteurs d'une modalité axiologique négative, mais qu'elle est marquée linguistiquement dans le cas de *voleur*, et seulement associée au stéréotype dans celui de *banquier* (c'est pour cette raison qu'elle est contextuellement annulable).

On peut identifier les jugements de valeur associés aux stéréotypes des NH, au niveau lexical, au moyen des questions suivantes, qui concernent respectivement a) les modalités appréciatives externes, et b) internes, ainsi que c) les modalités axiologiques :

- (67) – Cet endroit est-il agréable ?  
 – Il y a beaucoup de NH  
 (68) – Son sort est-il enviable ?  
 – C'est un NH  
 (69) – Peut-on lui faire confiance ?  
 – C'est un NH

Soit un exemple d'application qui permet d'expliquer pourquoi certains *promoteurs immobiliers* se font appeler aujourd'hui « *créateurs d'espaces de vie* ». Alors que les NH *promoteur* et *créateur* appartiennent à la même classe au plan linguistique (la classe I des classifiants aléthiques, selon le classificateur présenté par la figure 6), tout les oppose au plan stéréotypique, puisque à *promoteur* sont associées une modalité axiologique et une modalité appréciative externe négatives, tandis que *créateur* est pourvu d'une modalité appréciative externe positive, comme montrent les tests :

- (70a) - Cet endroit est-il agréable ?  
 – Il y a beaucoup de promoteurs (réponse négative, par défaut → modalité appréciative externe négative)  
 – Il y a beaucoup de créateurs (réponse positive, par défaut → modalité appréciative externe positive)  
 (70b) – Peut-on lui faire confiance ?  
 – C'est un promoteur (réponse négative, par défaut → modalité axiologique négative)  
 – C'est un créateur (réponse indéterminée, hors contexte particulier → pas de modalité axiologique).



Remarquons enfin que l'application des procédures permet aussi d'établir ou de confirmer des généralisations sur la *doxa*. On observe ainsi que les NH porteurs de modalités axiologiquement négatives, marquées linguistiquement (*salaud, canaille*) ou associées au stéréotype (*promoteur, politicien*) se trouvent systématiquement pourvus d'une modalité appréciative externe négative, ce qui correspond au principe général selon lequel un bon sujet pour une institution doit prendre en aversion ce qui est à blâmer (Gosselin 2010 : 305). Plus surprenante, voire choquante à première vue, paraît être la régularité qui conduit à associer des modalités appréciatives externes négatives aux NH porteurs de modalités appréciatives internes négatives, linguistiquement marquées (*malheureux, tuberculeux, malade, miséreux*) ou inférées sur la base de l'activation d'un stéréotype (*mendiant*). Sans doute peut-on y voir la contrepartie de l'empathie (« on n'aime pas voir souffrir »), ou bien l'effet d'un égoïsme généralisé. Toujours est-il que les résultats du test sont sans appel :

- (71a) – Son sort est-il enviable ?  
 – C'est un tuberculeux / estropié / mendiant / miséreux (réponse négative, par défaut → modalité appréciative *interne* négative)
- (71b) – Cet endroit est-il agréable ?  
 – Il y a beaucoup de tuberculeux / d'estropiés / de mendiants / de miséreux (réponse négative, par défaut → modalité appréciative *externe* négative).

Il est à noter que ce type de jugement de valeur risque assez peu d'apparaître sous forme de cooccurrences dans les corpus (au moins s'ils ont constitués de textes récents), car il fait partie des choses qui ne se disent pas explicitement.

#### 8.4 Les jugements de valeur de niveau sublexical

Les sous-prédicats associés au stéréotype d'un NH et porteurs de modalités intrinsèques jouent un rôle essentiel pour la cohérence des discours et des raisonnements. C'est ainsi que dans *Pot-Bouille* de Zola, une patronne s'aperçoit que sa bonne couche avec le charbonnier au simple fait que ses draps sont sales, la saleté de couleur noire étant une propriété stéréotypique négative associée à *charbonnier*. La recherche des modalités de niveau sublexical associées aux stéréotypes relève fondamentalement de l'analyse des discours (cf. Amossy & Herschberg Pierrot 2014).

Nous voudrions insister sur le fait que si ces sous-prédicats, porteurs de jugements de valeur, dépendent fondamentalement des représentations du monde, des idéologies et non directement du système linguistique (comme le montre leur annulabilité en contexte), l'activation de ces représentations stéréotypiques entretient cependant des liens étroits avec les signes linguistiques. Car le choix d'un NH plutôt qu'un autre pour référer à un même individu, par exemple, peut contribuer à déclencher l'activation de sous-prédicats stéréotypiques et donc des modalités appréciatives ou axiologiques qui leurs sont associées.

Le cas est particulièrement clair avec les EFP (*journaloux, gonzesse, politicard* ...). On a vu qu'au plan strictement linguistique, ils fournissent une évaluation péjorative de l'individu au niveau lexical (LexLing), que rien ne vient justifier au niveau sublexical (SubLing) : un *journaloux* est simplement un *journaliste*. Or ils ont pour particularité de déclencher l'activation de caractéristiques négatives, axiologiques et/ou appréciatives de niveau sublexical, stéréotypique (SubSter). Autrement dit, en employant ces EFP plutôt que les classifiants aléthiques correspondants (*gonzesse* plutôt que *femme, journaloux*

plutôt que *journaliste*, etc.), le locuteur invite l'allocutaire à activer des sous-prédicats stéréotypiques porteurs de jugements de valeur négatifs<sup>31</sup>.

Or ce fonctionnement ne se limite pas aux EFP. Considérons notre exemple initial : le choix entre *migrant*, *réfugié* et *clandestin*. On a vu que ces NH étaient également porteurs de modalités aléthiques au niveau LexLing, mais que *réfugié* et *clandestin* ajoutaient, au niveau SubLing, des jugements de valeur respectivement appréciatif interne négatif et axiologique négatif. Au plan stéréotypique, les représentations associées peuvent différer totalement selon les orientations idéologiques des locuteurs, qui tiennent les individus dénotés tantôt pour des malheureux qu'il faut aider, tantôt pour des profiteurs qui doivent être reconduits à la frontière. Toutefois le fait qu'un locuteur choisisse d'utiliser le NH *réfugié* tend à indiquer qu'il active le stéréotype appréciatif interne négatif (*malheureux*), alors que s'il utilise *clandestin*, c'est un indice en faveur du stéréotype axiologique négatif (*profiteur*).

Rappelons enfin que ce niveau sublexical (linguistique et/ou stéréotypique) est convoqué pour assurer la cohérence et la pertinence de l'énoncé quand le niveau lexical reste insuffisant ou contradictoire dans le contexte. C'est le cas du texte mis en exergue (« Et votre mari ? Je préférerais que nous ne parlions que des humains ») où l'activation de la modalité aléthique de niveau lexical associée à *humain* entre en contradiction avec le contexte (d'où l'effet comique)<sup>32</sup>. C'est aussi pourquoi Legallois & Lenepveu (2014 : 23) considèrent l'énoncé suivant, tiré d'un texte provenant du forum des états généraux de la bioéthique :

(72) « L'embryon est un être humain »

comme un « jugement de valeur plutôt qu'un jugement de fait », bien que, littéralement, cela n'en soit pas un. Simplement, si l'on s'en tient au niveau lexical (aléthique), il s'agit d'une tautologie, donc d'un énoncé non pertinent, car non informatif. Seul le recours aux sous-prédicats stéréotypiques porteurs de modalités axiologiques (« *digne de respect* », « dont la mise à mort est un *crime* », etc.) rend l'énoncé pertinent.

## 10 Conclusion

Pour résumer, nous avons entrepris de dégager les jugements de réalité et surtout les jugements de valeur exprimés par les NH, en leur appliquant l'*analyse modale*, ce qui suppose, au préalable, que les types de jugements reçoivent une définition rigoureuse en termes modaux. Cette définition a été proposée dans le cadre de la *Théorie Modulaire des Modalités* (Gosselin 2010).

Pour analyser le contenu modal des NH, nous avons systématiquement distingué les modalités linguistiquement marquées de celles qui sont associées aux stéréotypes sociaux. Dans chacun de ces deux domaines, nous avons dissocié le niveau lexical du niveau sublexical (correspondant aux sous-prédicats). De là, quatre statuts possibles pour les modalités internes aux NH. Chacun de ces statuts a donné lieu à une présentation spécifique, et à la formulation de tests et de procédures d'attribution de contenus modaux, conduisant à des classements des NH en fonction de ces types de

<sup>31</sup> Cf. Williamson (2009).

<sup>32</sup> C'est un mécanisme comparable qui régit l'interprétation d'énoncés du type « Cet étudiant est un (vrai / véritable) touriste ». Voir aussi La Fontaine (« Rien ne pèse tant qu'un secret : / Le porter loin est difficile aux Dames : / Et je sais même sur ce fait / Bon nombre d'hommes qui sont femmes », *Fables*, VIII, 6) ou A. France (« Elle s'excusa sur sa mise négligée. Elle avait tant à faire le matin ! Trois filles, deux fils, un neveu orphelin et son mari, sept enfants à soigner ! », *L'orme du mail*, VI).

contenu, y compris sous la forme d'un classificateur semi-automatique. Ruwet (1982 : 250) avait affirmé que la plupart des NH expriment des jugements de réalité et des jugements de valeurs mêlés de façon « inextricable ». Nous avons voulu montrer que loin d'être inextricable, ce mélange était structuré en niveaux et que chacun de ces niveaux pouvait faire l'objet de tests et critères spécifiques.

Cette recherche s'est cependant limitée au français « standard » actuel. Les différents types de variation (diachronique, diastratique, diaphasique... y compris la polysémie contextuelle) n'ont pas été pris en compte, pas plus que les emplois clairement métaphoriques de noms qui ne sont pas littéralement destinés à dénoter des humains (*chacal, cochon, ange* ...). De plus, certains aspects des modalités mises en œuvre ont été laissés de côté, car nous nous sommes concentrés sur l'expression des jugements de valeur. Nous renvoyons à Gosselin (2015b) pour une présentation complète des différentes sous-classes de modalités aléthiques (illustrées par l'analyse du NH *adulte* en contexte), ainsi que pour la notion de « scénario modal » (enchaînement stéréotypique de modalités) qui serait indispensable pour traiter des NH comme *vainqueur* ou *vengeur*. Enfin, certains paramètres modaux, comme la prise en charge énonciative ou l'aspect demanderaient une exploration approfondie.

Toutefois, les résultats d'ores et déjà obtenus nous paraissent susceptibles d'applications diverses :

- Dans le domaine de la lexicologie, l'analyse modale permet de donner un contenu précis à la dimension « connotative » des noms, et de distinguer différentes sous-classes de NH « péjoratifs » ou « mélioratifs », la notion même de « connotation péjorative » se trouvant remplacée par les modalités appréciatives et axiologiques intrinsèques aux lexèmes.

- Pour l'analyse des discours, la formulation de procédures semi-automatiques de classement des NH en fonction de leur contenu modal, linguistiquement marqué ou associé aux stéréotypes, peut constituer un outil pour confirmer des hypothèses ou des généralisations fondées sur des observations sur corpus.

- Dans le champ du TAL et de la fouille d'opinion, l'analyse du contenu modal des NH peut s'avérer utile parce qu'elle renseigne sur a) les jugements de valeur portés sur les individus dénotés, b) les goûts, opinions, idéologies ... des locuteurs qui emploient les NH, et c) les jugements et les attitudes adoptés par les individus dénotés par les NH. Cette dernière caractéristique est spécifique aux NH (parmi l'ensemble des substantifs). Les humains adoptent des attitudes et portent des jugements sur les êtres, les situations, les événements, etc. Et la façon dont on les dénomme influe sur l'évaluation portée sur leurs attitudes et jugements. Il s'agit là d'une manifestation de ce que Langlet, Enjalbert & Jackiewicz (2014) appellent la « propagation de la charge évaluative ». Il suffit de comparer les expressions « *les savants pensent que p* » et « *les idiots pensent que p* » pour comprendre que, lorsque le NH désigne la source d'un jugement présenté de façon non factive, les modalités intrinsèques aux NH peuvent avoir une portée qui excède la seule dénomination de l'individu et s'étend jusqu'au contenu du jugement (un idiot pense des idioties).

Soulignons enfin que cette tentative de sémantique lexicale – à la fois référentielle et argumentative, fondée pour une part importante sur des tests syntaxiques mais résolument ouverte sur l'analyse des discours – peut être vue comme un prolongement du questionnement issu de la tradition rhétorique sur le choix des noms dans le discours.

### Références bibliographiques :

- Akin S., 1999, « *Sans-papiers* : une dénomination dans cinq quotidiens nationaux de mars à août 1996 », *Mots*, 60 : 69-75.
- Akin S., 2004, « Le fonctionnement médiatif de la préposition sans », in Delamotte-Legrand R. (dir.), *Les médiations langagières I*, Mont-Saint-Aignan, PURH : 207-216.
- Alexandrova A., 2013, *Noms humains de phase : problèmes de classifications ontologiques et linguistiques*, Strasbourg, Thèse de l'Université de Strasbourg.
- Amossy R., Herschberg Pierrot A., 2014, *Stéréotypes et clichés*, Paris, Armand Colin.
- Angenot M., 2014, « La rhétorique de la qualification et les controverses d'étiquetage », *Argumentation et Analyse du Discours*, 13 [revue en ligne].
- Anscombe E., éd. 2002, *L'intention*, trad. Maurice M. et Michon C., Paris, Gallimard.
- Anscombe J.-C., 2001, « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages*, 142 : 57-76.
- Aristote, éd. 1974, *Les Topiques*, trad. TRICOT J., Paris, Vrin.
- Arnauld A., Nicole P., éd. 1970, *La logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion.
- Asher N., Benamara F., Yannik Mathieu Y., 2009, « Appraisal of opinion expressions in discourse », *Linguisticae Investigationes*, 32.2 : 279-292.
- Bally C., 1932 : *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Leroux.
- Bally C., éd. 1965 : *Linguistique générale et linguistique française*, 4ème édition revue et corrigée, Berne, Francke.
- Brunot F., 1922, *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- Cadiot P., Nemo F. 1997, « Pour une sémiogénèse du nom », *Langue Française*, 113 : 24-34.
- Carel, M., 2001, « Argumentation internet et argumentation externe au lexique : des propriétés différentes », *Langages*, 142 : 10-21.
- Cozma A.-M., 2009, *Approche argumentative de la modalité aléthique dans la perspective de la Sémantique des Possibles Argumentatifs. Application au discours institutionnel de la bioéthique*, Thèse de l'Université de Nantes.
- Cozma A-M, 2015, « L'usage de la modalité en Sémantique des Possibles Argumentatifs : comment le modèle théorique fait évoluer la notion », *Signes, Discours et Sociétés, Sémantique des Possibles Argumentatifs et Analyse Linguistique du Discours. Hommage à Olga Galatanu*, [en ligne : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=4382>. ISSN 1308-8378].
- Ducrot O., 1993, « A quoi sert le concept de modalité ? », in Dittmar N. et Reich A., (dir.), *Modality in language acquisition*, Berlin, de Gruyter : 111-129.
- Ducrot O. et alii, 1980, *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- Ernotte P., Rosier L., 2004, « L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? », *Langue Française*, 144 : 35-48.
- Flaux N, Mostrov V., 2016, « À propos de noms d'humains (dis)qualifiants : un imbécile vs un salaud et leurs paradigmes », *Congrès Mondial de Linguistique Française* [en ligne : <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20162712016>].
- Flaux N., Stosic D., 2014, « Les noms d'idéalité et la modalité : marquage d'une opposition », *Langages*, 193 : 127-142.
- Flaux N., Van de Velde D., 2000, *Les noms en français : esquisse de classement*, Gap, Ophrys.

- Fradin B., 1984, « Anaphorisation et stéréotypes nominaux », *Lingua*, 64 : 325-369.
- Gaatone D., 1988, « Cette coquise de construction. Remarques sur les trois structures affectives du français », *Travaux de linguistique*, 17 : 159-176.
- Galatanu O., 2002, « La dimension axiologique de l'argumentation », in Carel M., (dir.), *Les facettes du dire. Hommage à O. Ducrot*, Paris, Kimé : 93-107.
- Galatanu O., 2006, « La dimension axiologique de la dénomination », in Riegel M. et al. (dir.), *Aux carrefours du sens, Hommages offerts à Georges Kleiber*, Louvain, Peeters : 499-510
- Geeraerts D., 2010, *Theories of lexical semantics*, Oxford, O.U.P.
- Gosselin L., 2005, *Temporalité et modalité*, Bruxelles, Duculot-De Boeck.
- Gosselin L., 2010, *Les modalités en français*, Amsterdam-New York, Rodopi.
- Gosselin L., 2015a, « L'expression de l'opinion personnelle : "Je crois / pense / trouve / considère / estime que p" », *L'Information grammaticale*, 144 : 34-40.
- Gosselin L., 2015b, « De l'opposition *modus / dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, CX-1 : 1-50.
- Gosselin L., 2017 sous presse, « Les modalités appréciatives et axiologiques », *Cahiers de lexicologie*, 111.
- Gross G ; ,1995, « A propos de la notion d'humain », in Labelle J. et Leclère C. (dir.) *Lexiques-grammaires comparés (Lingvisticae Investigationes, Supplementa 17)*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins : 71–80.
- Ignatieva Chaillou M., 2011, *Le phénomène d'axiologisation discursive de la signification lexicale : le cas de harmonisation dans le cadre de l'Union Européenne*, Thèse de l'Université de Nantes.
- Jackendoff R., 2007, *Language, consciousness, culture*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- Kleiber G., 1984, « Dénomination et relations dénominatives », *Langages* 76 : 77-94.
- Kleiber G., 1990, *La sémantique du prototype*, Paris, PUF.
- Kleiber G., 2012, « De la dénomination à la désignation : le paradoxe ontologico-dénominateur des odeurs », *Langue Française*, 174 : 45-58.
- Kronning H., 1996, *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal « devoir »*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.
- Kronning H., 2013, « Monstration, véridiction et polyphonie. Pour une théorie modale de la polyphonie », in Constantin de Chanay H. et al. (dir.), *Dire / montrer. Au cœur du sens*, Chambéry, Éditions de l'Université de Savoie : 93-115.
- Laforest M., Vincent D., 2004, « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue Française*, 144 : 59-81.
- Lakoff G., 1987, *Women, fire, and dangerous things*, Chicago, University of Chicago Press.
- Lagorgette D., 2012, « Insulte, injure et diffamation : de la linguistique au code pénal ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, 8 [revue en ligne].
- Langlet C., Enjalbert P., Jackiewicz A., 2014, « Propagation de la charge évaluative au sein de la phrase : principes et étude sur un corpus informatif journalistique », in Blumenthal P. et al. (dir.), *Les émotions dans le discours. Emotions in discourse*, Berne, Peter Lang.
- Larrivée P., 1994, « Quelques hypothèses sur les structures syntaxique et sémantique de *Ce fripon de valet* », *Revue québécoise de linguistique*, 23-2 : 101-113.

- Larrivée P., Longhi J., 2012, « The foundations of discourse: The case of british stereotypes of the French », *Corela*, 10-1 [en ligne : <http://corela.revues.org/2676>].
- Le Draoulec A., Péry-Woodley M.-P., 2015, « Migrants et réfugiés », *Bling* (Blog de linguistique illustré), sept. 2015 [en ligne : <https://bling.hypotheses.org/1141>].
- Le Querler N., 1996, *Typologie des modalités*. Caen, Presses Universitaires de Caen.
- Le Querler N., 1997, « Les modalités appréciatives dans *La Chartreuse de Parme* de Stendhal », *L'Information Grammaticale*, 72 : 28-31.
- Legallois D., Lenepveu V., 2014, « L'évaluation dans les textes : des relations interpropositionnelles aux séquences discursives », *Langue française*, 184 : 15-31.
- Livet P., 2006, *Les normes : Wittgenstein, Leibniz, Kelsen, Aristote*, Paris, A. Colin.
- Longhi J., 2006, « De *intermittent du spectacle* à *intermittent* : de la représentation à la nomination d'un objet du discours », *Corela*, 4-2 [en ligne : <http://corela.revues.org/457>].
- Martin J., White P., 2005, *The language of evaluation : Appraisal in English*, London / New York, Palgrave Macmillan.
- Milner J.-C., 1975, *Quelques opérations de détermination en français. Syntaxe et interprétation*, thèse d'Etat, Univ. Paris 7.
- Milner J.-C., 1978, *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.
- Nicolae C., 2013, *Qu'est-ce qu'une planète? Sens et référence dans les discours scientifiques et de vulgarisation scientifique*, Thèse de l'Université de Rouen.
- Ogien R., 2003, *Le rasoir de Kant et autres essais de philosophie pratique*, Paris / Tel Aviv, Éditions de l'éclat.
- Perelman C., 1970, *Le champ de l'argumentation*, Bruxelles, P.U. de Bruxelles.
- Petit G., 2012, « Pour un réexamen de la notion de dénomination », *Langue française*, 174 : 27-44.
- Picoche J., 1986, *Structures sémantiques du lexique français*, Paris, Nathan.
- Polguère A., 2014, « Rection nominale : retour sur les constructions évaluatives », *Travaux de Linguistique*, 68 : 83-102.
- Putnam H., 1975 : *Philosophical papers*, vol. 2, Cambridge, C.U.P.
- Putnam H., 1990, *Représentation et réalité*, trad. Engel-Tiercelin C., Paris, Gallimard.
- Putnam H., 2002, *The collapse of the fact/value dichotomy, and other essays*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- Quine W. V. O., éd. 2003, *Du point de vue logique*, trad. Laugier S., Paris, Vrin.
- Quintilien, éd. 1976, *L'institution oratoire*, Livre V, trad. Cousin J., Paris, Les Belles Lettres.
- Rémi-Giraud S., 2010, « Sémantique lexicale et langages du politique. Le paradoxe d'un mariage difficile ? », *Mots*, 94 : 165-173.
- Rivara R., 1993, « Adjectifs et structures sémantiques scalaires », *L'Information Grammaticale*, 58-1 : 40-46.
- Ruwet N., 1982, *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil.
- Schnedecker C., 2015, « Les (noms d') humains sont-ils à part ? Des intérêts et perspectives linguistiques d'une sous-catégorie nominale encore marginale », in Mihatsch W. et Schnedecker C. (dir.), *Les noms d'humains : une catégorie à part ?*, Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, Stuttgart, F. Steiner Verlag.
- Searle J. R., éd. 1982, *Sens et expression*, trad. Proust, J., Paris, Minuit.
- Searle J. R., éd. 1985, *L'intentionnalité*, trad. Pichevin C., Paris, Minuit.

- Searle J. R., éd. 1998, *La construction de la réalité sociale*, trad. Tiercelin C., Paris, Gallimard.
- Siblot P., 1999, « Appeler les choses par leur nom. Problématiques du nom, de la nomination et des renominations », in Akin S. (dir.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Mont-Saint-Aignan, PURH : 13-32.
- Slakta D., « Stéréotype : sémiologie d'un concept », in Goulet A. (dir.), *Le stéréotype*, Caen, PUC.
- Vet C., 1997, « Modalités grammaticalisées et non-grammaticalisées », in Kleiber G., et Riegel M. (dir.), *Les formes du sens*, Louvain-la-Neuve, Duculot : 405-412.
- Wedgewood, D., 2007, « Shared assumptions: semantic minimalism and Relevance Theory », *Journal of Linguistics*, 43 : 647-681.
- Williams, B., éd. 1990, *L'éthique et les limites de la philosophie*, trad. M.-A. Lescourret, Paris, Gallimard.
- Williamson T., 2009, « Reference, inference, and the semantics of pejoratives », in Almog J. et Leonardi P. (dir.), *The philosophy of David Kaplan*, Oxford, OUP.